

PLAN D'AFFECTATION DE ZONES RAPPORT ENVIRONNEMENT



Vex 2020

Version 27.01.2026

Table des matières

0	RESUME	3
	Présentation des biotopes	3
I	INTRODUCTION	17
II	LES SITES	18
A	EAUX COURANTES	18
B	EAUX DORMANTES ET MARAIS	23
C	MILIEUX SECS	34
D	AGRICULTURE	45
E	VITICULTURE	61
F	MILIEUX SUPRA-FORESTIERS	62
G	GRANDS ENSEMBLES ET PAYSAGES	70
H	SITES BATIS	73
I	CORRIDOR FAUNISTIQUE SUPRAREGIONAL	75
III	SYNTHESE ET REGLEMENT	77

ANNEXE : Plan sectoriel Nature et paysage au 1 :10 000

Auteurs :

Olivier Duckert GRENAT Sàrl
Pierre-Alain Oggier

-

0 RESUME

Présentation des biotopes

Les eaux courantes



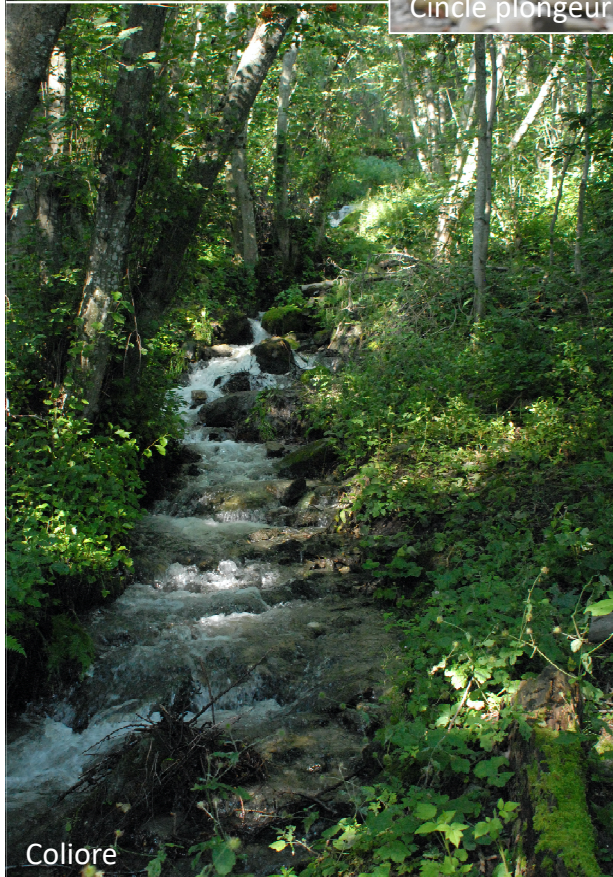
Borgne



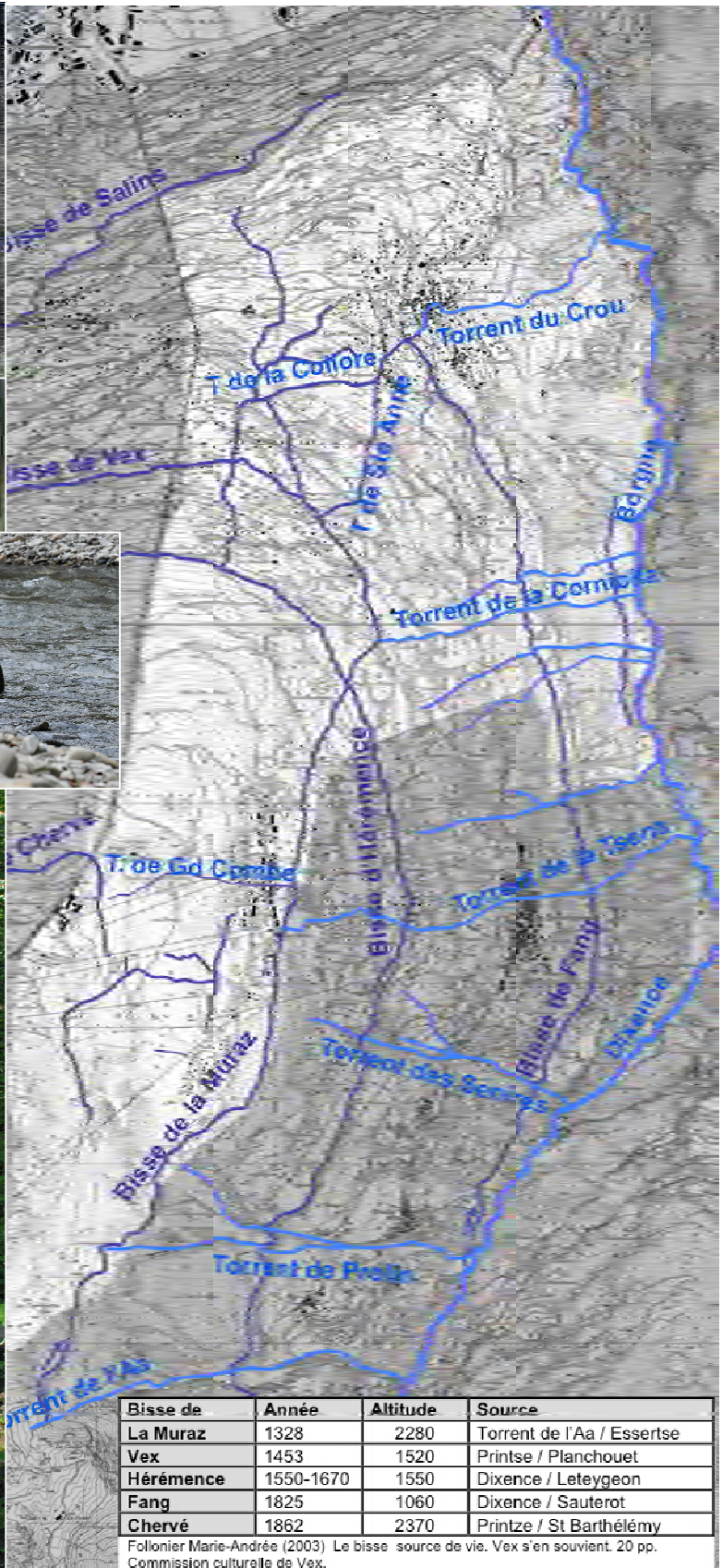
Borgne



Cincle plongeur



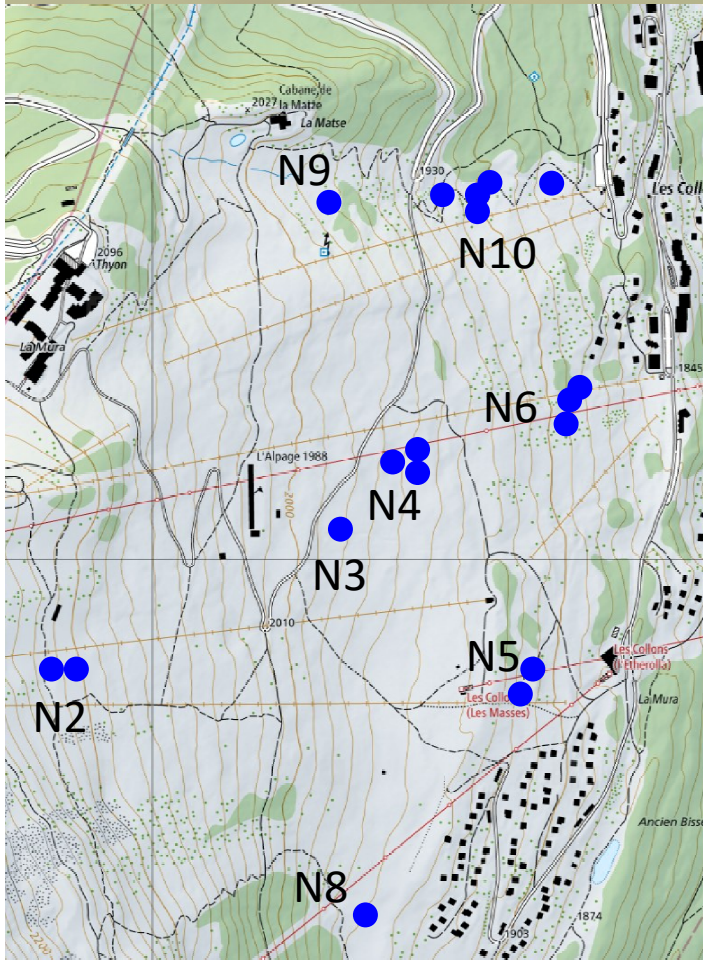
Coliore



Les torrents de Vex constituaient des éléments du réseau d'irrigation en tant que décharge des bisse avant de devenir les émissaires des eaux des surfaces bâties.

La Borgne et ses milieux alluviaux hébergent encore des espèces spécialisées (cincle plongeur, musaraigne aquatique, etc.). D'autres ont disparu, mais pourraient revenir si les conditions s'améliorent (tamaris d'Allemagne), voire remonter naturellement en l'absence d'obstacles (truite fario).

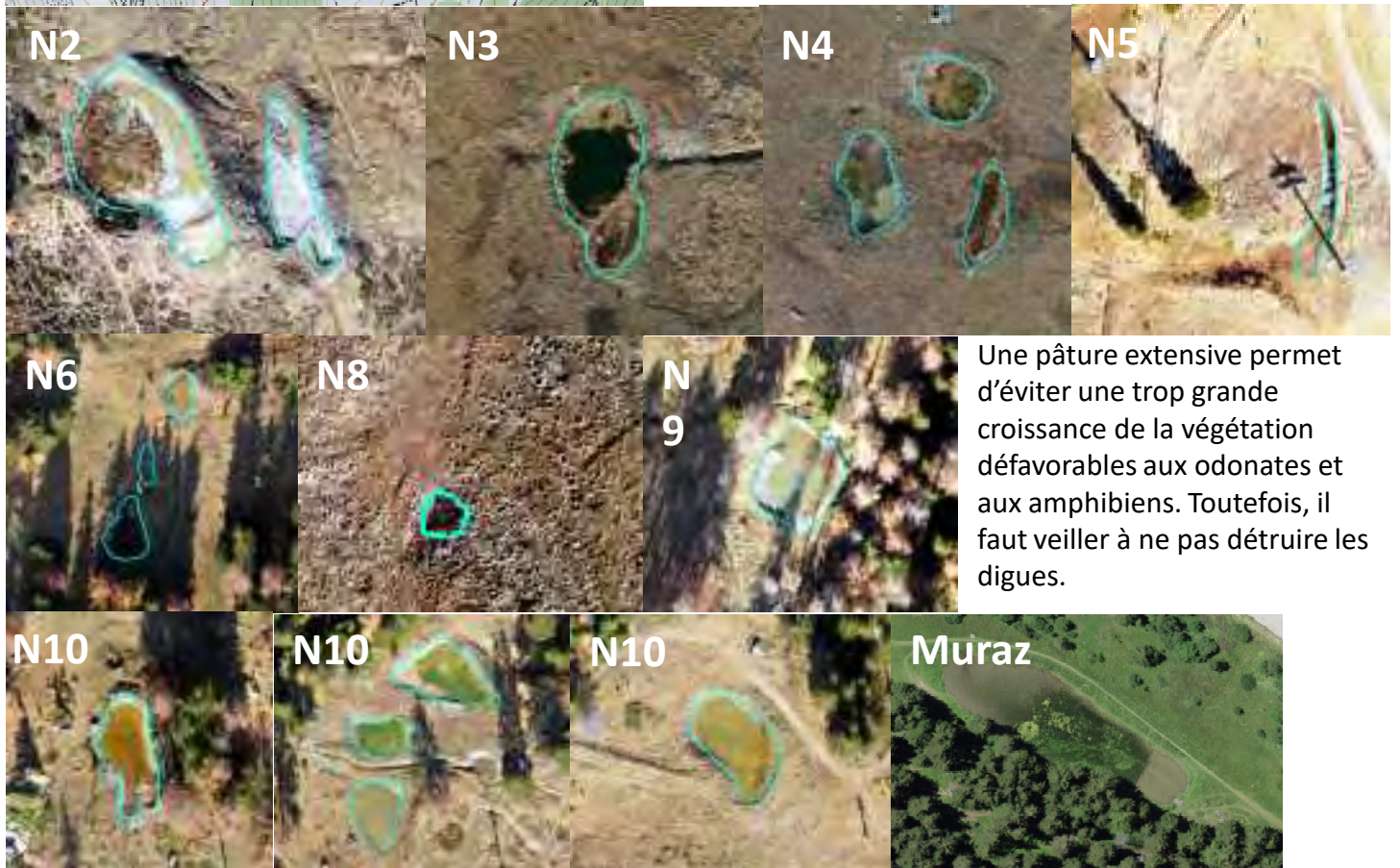
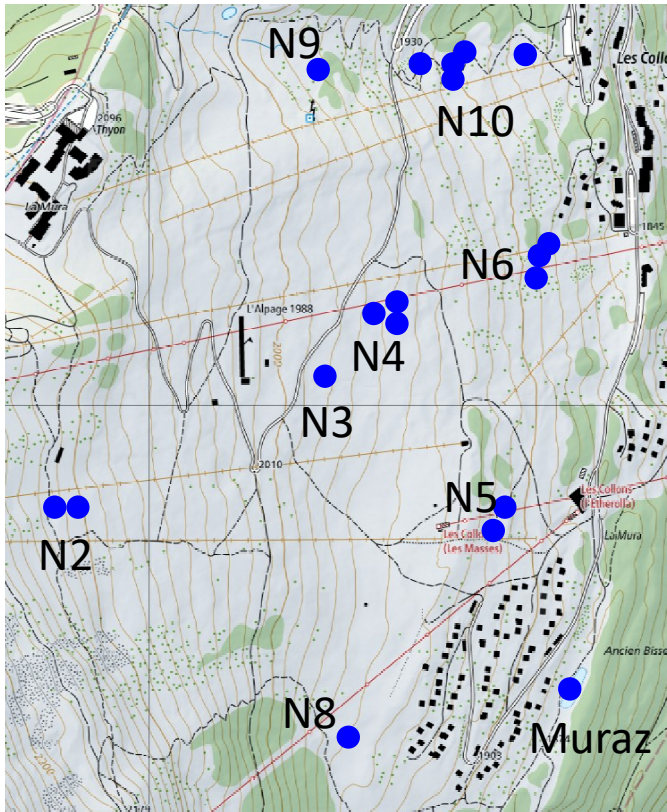
Les eaux dormantes et les marais



Dans le cadre d'un projet régional de compensation, réalisé à la place de reboisements forestiers, 17 étangs de 12 à 691 m², soit 4'117 m² de plans d'eau pour les libellules, les batraciens et les plantes palustres ont été aménagés sur l'alpage de Thyon. L'étang de la Muraz, qui existait déjà, a aussi fait l'objet de transplantations.

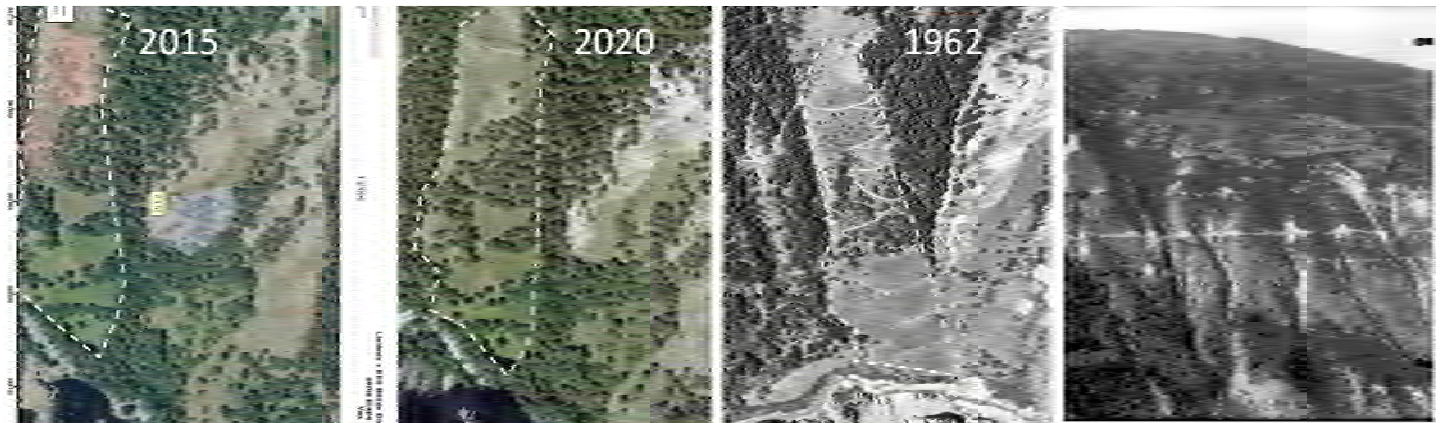
D'autres sites dans les secteurs des Rindouets, des Vernays, voire d'Ypresse se prêteraient à l'aménagement de tels petits biotopes à plus basse altitude.

Les eaux dormantes et les marais

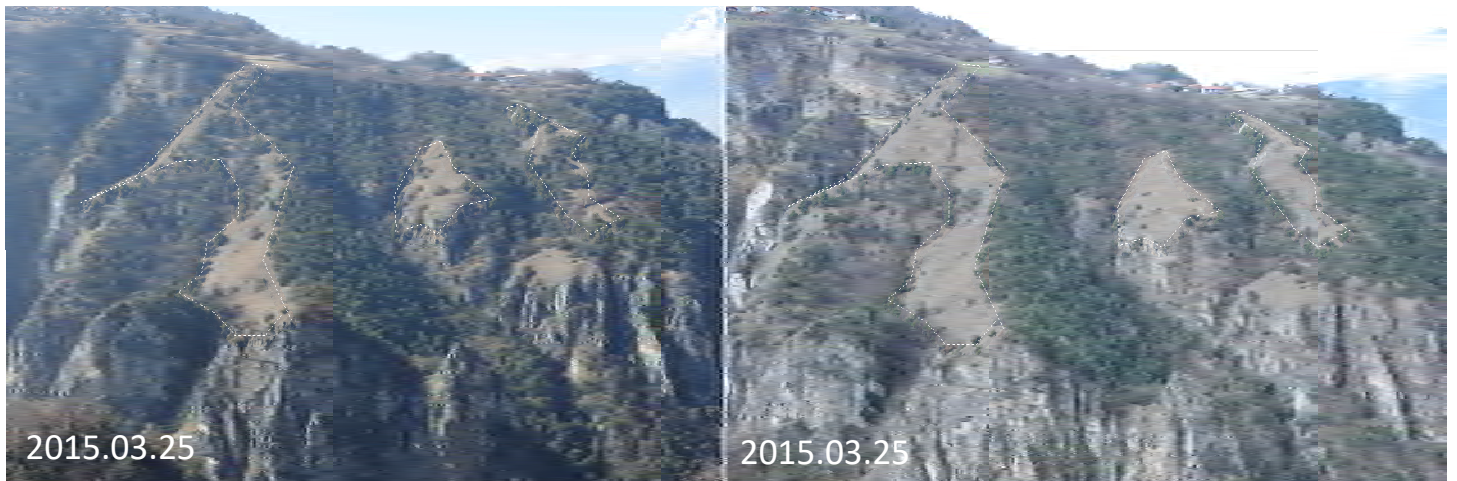


Une pâture extensive permet d'éviter une trop grande croissance de la végétation défavorables aux odonates et aux amphibiens. Toutefois, il faut veiller à ne pas détruire les digues.

Les milieux secs naturels



Dans le cadre d'un projet forestier plusieurs anciennes steppes du vallon de la Borgne ont été remises en lumière et étendues. De gauche à droite un site au sud du Château de Vex : 2015 avant l'intervention, 2020 après l'intervention et 1962 la référence. Si l'on compare l'état actuel à la situation des années 1960, il reste encore un potentiel de mise en valeur... Ci-dessous: les coupes mettent aussi en valeur la géomorphologie.



Les milieux secs naturels

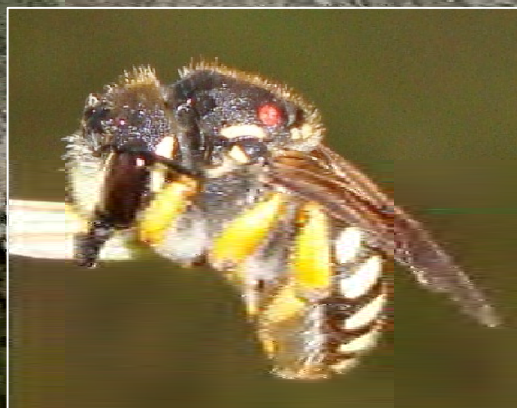
Deux aspects des steppes du vallon de la Borgne en mai 2019. En haut: le flanc sud de la Tour Tavelli privé de fleurs par les moutons. En bas, la crête sous L'Atiore avec sa floraison. On comprend que les papillons et les abeilles sauvages privés de fleurs – dont ils exploitent le pollen - au printemps souffrent de la pâture.



Steppes pâturées au printemps (mai) : absence de fleurs



Steppes non pâturées à la même date (mai)



Anthidium interruptum, une abeille sauvage qui ne vit en Suisse qu'à Vex et à Hérémece, en deux petites populations isolées. Inféodée aux scabieuses, elle est menacée par une pâture printanière.

Les milieux secs cultivés



Les crêtes rocheuses et les pentes, sur sol superficiel ou drainant, ni irrigué ni fumé, hébergent une flore caractéristique dépendante de la sécheresse et du manque de nutriments. Lièvre, criquets et papillons en profitent. La photo du bas illustre bien le contraste des conditions écologiques entre les prés verts du premier plan et la colline au loin.

Les milieux de haute montagne



Sous le Mont Carré

Les pelouses alpines naturelles situées au-dessus de la limite supérieure des forêts sont des biotopes à croissance lente qui demeurent naturellement ouverts. Il n'est pas nécessaire de les entretenir ou de les pâturer.

Dans ce secteur, d'anciens étangs se sont progressivement transformés en marais, puis se sont asséchés. Ces bas-fonds constituent des sites potentiels pour y rétablir des plans d'eau et des zones marécageuses pour accroître la biodiversité.

Les milieux de haute montagne



Pâturage fleuris, riche en raïponce et en arnica



Tarier des prés dans les herbages denses



Pâturage boisé et pulsatile du printemps (au-dessus de l'alpage)



Pâturage boisé à herbage engraisé (au-dessous de l'alpage)



Jeune traquet motteux, inféodé aux secteurs parsemés de blocs rocheux.



Secteur parsemé de blocs rocheux

Sans exploitation les pâturages de montagne gagnés sur la forêt se reboiseraient au détriment du paysage et de la biodiversité typique des alpages.

Dans les secteurs sis au-dessus de l'alpage, non purinés, la flore et la faune sont beaucoup plus riches que sous l'alpage. La présence de blocs de rocher est nécessaire au traquet motteux.

Dans les herbages plus denses, sous l'alpage, se reproduit le tarier des prés qui a disparu des prés de fauche autour du village.

Les grands mélèzes isolés méritent d'être conservés et un programme de plantations, cordonné entre alpage et société de remontées mécaniques, est nécessaire pour assurer le maintien à long terme du pâturage boisé.

Les milieux cultivés : vergers

Les arbres (haies, bosquets ou vergers) ainsi que les murs des terrasses constituent des structures paysagères et écologiques nécessaires à certaines espèces.



Les milieux cultivés : prairies

La flore des différentes prairies constitue la base des pyramides alimentaires des paysages cultivés.



Les milieux cultivés : vignes

Le vignoble de la Couta s'insère dans un cadre naturel digne de protection : anciens prés remis en lumière en sous-bois au sud, talus morainiques dont les couches sablo-limoneuses hébergent une riche entomofaune terricole, espaces herbeux entre les terrasses. A cela s'ajoute l'esthétique particulière des murs en pierres sèches. Chaque élément concourt à la richesse de l'ensemble.



Les milieux cultivés : histoire



Les hauts du village de Vex vus depuis la tour Tavelli vers 1910...



... et en 2009.



Le champ des ânes en 1962 ...



... et en 2004.

En moins d'un siècle, l'agriculture a subi une profonde mutation (abandon à la forêt des terres difficiles et intensification de l'exploitation des bonnes terres) entraînant l'effondrement de la flore et de la faune compagnes des cultures. Pour sauver la biodiversité résiduelle, il serait judicieux de transformer les forêts secondaires en pâturages boisés ouverts, exploités de façon extensive.

Site bâti présentant un intérêt pour la nature

Les combles de l'ancienne église Saint Sylve hébergent une colonie d'une chauve-souris rare: le grand rhinolophe fer-à-cheval.



I INTRODUCTION

Le classement d'une partie du territoire communal dans une zone donnée définit une intention. Il est désormais rare – en raison de l'évolution des modes d'aménagement ou d'exploitation - que la nature se développe dans une zone à bâtir ou une zone agricole.

Dès lors, la conservation de la biodiversité doit suivre deux directions :

- une démarche défensive qui définit des zones « naturelles » de grande valeur à traiter en priorité ou exclusivement pour conserver la nature en y limitant les activités humaines à des activités de gestion de la biodiversité ou à des interventions (exploitation ou aménagement) présentant, par leur conception, un bilan positif pour la biodiversité.
- une démarche proactive visant à favoriser la survie ou l'installation de la vie sauvage (la biodiversité) dans les terres cultivées, les zones touristiques ou bâties par la création et la conservation de biotopes spécifiques ou de pratiques adaptées aux exigences de la biodiversité.

Ainsi, par exemple, l'alpage de Thyon montre que l'on peut superposer plus de deux buts (ski et pâturage) sur un même territoire. L'aménagement récent d'étangs et de marais dans le cadre d'un PRC (Projet régional de compensation) permet d'allier protection de la nature et qualité d'accueil estival du site par des mesures ponctuelles réalisées sans prêter l'exploitation de l'alpage, ni celle des remontées mécaniques.

Le présent document met à jour, adapte à la nouvelle situation (suite à la LRS et à la nouvelle LAT) et complète le rapport établi dans le cadre de la première révision du PAZ (1993).

II LES SITES

Ci-après, nous passons en revue les différents secteurs de la commune par types de biotopes :

- A) les eaux courantes;
- B) les eaux dormantes et les marais;
- C) les milieux secs;
- D) et E) les milieux cultivés;
- F) les milieux de haute montagne ;
- G) les grands ensembles et les paysages ;
- H) les sites bâtis présentant un intérêt pour la nature ;
- I) les corridors faunistiques suprarégionaux

Dans chaque chapitre une description générale précède l'inventaire des objets décrits en détail.

Remarque

Par rapport aux autres communes du Val d'Hérens, riches en milieux de haute montagne, Vex se distingue par une abondance de zones sèches et d'espèces thermophiles, ainsi que par des surfaces agricoles n'ayant fait l'objet ni de remembrements ni de nivellements massifs. Ces milieux constituent donc la première priorité de protection à la charge de la commune de Vex, dans le cadre du Val d'Hérens.

A EAUX COURANTES

ESPECES TEMOINS

Les eaux courantes forment un réseau linéaire traversant tout le territoire communal. Dans notre région de montagne, l'intérêt écologique des eaux courantes à écoulement rapide réside principalement dans la faune. Il convient de citer ici la musaraigne aquatique, le cincle plongeur (photo X), la bergeronnette des ruisseaux, la truite. Les invertébrés aquatiques (éphéméroptères, plécoptères, planaires, etc.) constituent la base alimentaire de ces prédateurs.

Sur les rives, dans la zone soumise aux variations du niveau de l'eau ou à l'influence de la nappe, on trouve en général un cordon d'aulnes, avec sous-bois buissonnant (saules, sureau, etc.) et végétation herbacée luxuriante (pétasites). Ce type de végétation riveraine est d'autant plus développé que le profil en long de la rivière présente une faible pente et que les rives sont plates et soumises à l'effet de l'eau.



Photo 1 : La Borgne et ses milieux riverains à la Pirra

ECOLOGIE

Le cincle, oiseau brun à bavette blanche, de la taille d'un merle, niche et hiverne le long de la Borgne où il plonge pour pêcher les insectes subaquatiques.



Photo 2 : Cincle plongeur

Les torrents latéraux (comme le Torrent du Croux, le Torrent de la Corniolla, le Torrent de la Brecca) présentent moins de valeur et de potentiel que la Borgne, mais lui servent d'habitat complémentaire lors de crues ou de travaux, en offrant un site de nourrissage alternatif au cincle ou en renouvelant la population des insectes en cas de lessivage de la Borgne par une vidange des équipements hydro-

électriques. Ils n'hébergent pas de populations piscicoles. Il convient de relever ici le fait que les torrents de Vex et Hérémente sont interconnectés par des bisses et utilisés pour l'irrigation. Ils ne sont guère plus naturels que les canaux de drainage en plaine.

COMPLEMENTARITE Les cordons boisés d'aulnes et de saules sur les rives des torrents et des rivières participent au réseau de haies dans les cultures et offrent des sites de reproduction à de nombreuses espèces qui ne dépendent pas de l'eau courante (hermines, pics, grives, fauvettes, sauterelles et papillons des lisières, etc.).

PROBLEMES Les rives en béton (par ex. T. du Croux dans la partie inférieure du village / Vouarnire) rendent les ruisseaux inhabitables pour la faune sauvage (par disparition des refuges ou uniformisation des niches écologiques) et ont donc un effet écologique équivalent à la mise sous tuyau, voire jouent l'effet de pièges mortels pour la petite faune terrestre qui y tombe.
L'assèchement par captages excessifs et la modification artificielle du régime des crues perturbent certaines espèces.
L'introduction de poissons d'élevage dans la Borgne déséquilibre les rares populations naturelles.

OBJECTIFS Maintien de la qualité actuelle du réseau hydrographique : débit, qualité des eaux et état du lit et des rives (y compris boisement), etc.
Revitalisation des tronçons dégradés; amélioration de la qualité des eaux.

MESURES **Planification**
Classement de la Borgne en zone de protection de la nature intégrale protégée (voir G, 1 Vallon de la Borgne.) Le plan d'alignement réservant un espace libre de part et d'autre des torrents en guise de zone tampon et de sécurité en cas de crues est délimité par l'espace réservé aux eaux (ERE) défini pour les cours d'eau de Vex.

Gestion
Garantir un débit minimum, un régime naturel avec succession de crues-étiages, une bonne qualité des eaux (sans apport d'engrais, ni stockage de produits toxiques dans la zone tampon, c'est-à-dire à moins de 10-20 m des rives ou d'une canalisation, sans déversement de déchets pouvant atteindre la rivière). Maintenir l'état actuel des rives des tronçons encore naturels, notamment en recourant à l'entretien régulier du lit, à une gestion des crues par rétentions plutôt qu'à la correction par un lit empierré, voire bétonné.

Restaurer les torrents dégradés par une revitalisation des rives lors des travaux d'entretien.

N°		LA BORGNE
Données générales	Description générale	Rivière de montagne au régime modifié par des captages et les extractions d'alluvions en amont, mais coulant encore dans son lit naturel.
	N° parcelle (propriétaire)	Diverses : Communes
	Surface (m ²)	-
	Affectation homologuée	Zone de protection de la nature
	Statut de protection	Espace réservé aux eaux défini
	Environnement	Naturel
	Utilisation actuelle	Débit réduit (captages)
Données biologiques	Milieux identifiés (selon la typologie des milieux de Suisse)	1.2 Eaux courantes 3.2.1.1 Alluvions avec végétation pionnière herbacée 5.3.6 Saulaie buissonnante alluviale 6.1.3 Aulnaie alluviale
	Faune présente	Cinle plongeur, bergeronnette des ruisseaux, musaraigne aquatique, truite fario. Papillons (Limenitis, apatura, ...). Visiteur : héron cendré
	Flore présente	Les berges boisées et les zones inondables (comme par exemple l'élargissement du lit à la Pirra) présentent le plus grand intérêt. Présence en 1990 du tamaris d'Allemagne (un buisson spécialisé des zones alluviales) au niveau du barrage des cibleries (présence non confirmée depuis).
	Eléments potentiels	
	Fonction de liaison biologique	Axe de liaison sur cours d'eau et feuillus riverains.
Diagnostic	Valeur	Du point de vue paysager la Borgne est indissociable des gorges (voir 6.1) où elle coule. A relever : la présence du vieux pont voûté de Riva.
	Atteintes	Barrage induisant une coupure à la migration du poisson et des insectes aquatiques, au niveau de la ciblerie de Bramois. Endiguement en béton à partir de l'usine électrique vers l'aval.
	Menaces	Réduction supplémentaire du débit ou atténuation de l'écart crue-étiage. Coupe excessive des boisements riverains pour éviter des embâcles. Intensification de l'endiguement. Exploitation de gravier.
	Objectifs de conservation Espèces-cibles	Conserver, voire améliorer la naturalité du cours d'eau (soutien à sa renaturation du barrage à l'aval, notamment par le biais de mesures de compensation). Modification ou aménagement permettant le franchissement du barrage par les poissons.
Mesures proposées	Affectation proposée	Etant donné la concrétisation de l'espace réservé aux eaux (ERE) et du fait de sa situation dans l'objet G1 Vallon de la Borgne, il n'est pas proposé de zone de protection spéciale.
	Protection hydrique	
	Protection trophique	
	Aménagement	
	Revitalisation	Cf. objectifs de conservation.
Gestion	Au minimum: conservation de l'état actuel. Au mieux : augmentation du débit.	

N°	LES TORRENTS LATERAUX	
Données générales	Description générale	Le réseau de torrents sur la commune de Vex est très réduit et se résume à de petits torrents naturels intégrés au réseau historique d'irrigation avec fonction de déversoirs de bisses (Torrent du Croux, de Sainte Anne, de la Coliore, de la Corniolla, de la Brecca).
	N° parcelles (propriétaires)	Diverses : Privés et Communes de Vex et d'Hérémente
	Surface (m ²)	-
	Affectation homologuée	-
	Statut de protection	Espace réservé aux eaux défini hors des zones classées en forêt
	Environnement	Divers
	Utilisation actuelle	
Données biologiques	Milieux identifiés (selon la typologie des milieux de Suisse)	1.2 Eaux courantes 2.3.3 Mégaphorbiée marécageuse 6.1.3 Aulnaie alluviale
	Faune présente	
	Flore présente	
	Eléments potentiels	
	Fonction de liaison biologique	
Diagnostic	Valeur	En général de petite taille, ces torrents ne marquent pas le paysage de façon importante. Du point de vue floristique également leur intérêt est réduit : en effet, dans la région, les boisements d'aulnes riverains croissent même en l'absence d'eau courante. Leur intérêt principal est faunistique : apport d'eau à la Borgne, dérive d'insectes aquatiques, zone de pêche pour les oiseaux aquatiques et la musaraigne.
	Atteintes	Localement correction dure (T. du Croux, T. de Ste Anne) totalement inhospitalière pour la faune. Présence localement de plantes exotiques en bordure des

		torrents (Renouée du Japon aux Mayens de Sion) ; bambou à la Vouarnire).
	Menaces	Extension des surfaces étanches dans les bassins versants (avec risques consécutifs de crues démesurées).
	Objectifs de conservation Espèces-cibles	
Mesures proposées	Affectation proposée	Etant donné la concrétisation de l'espace réservé aux eaux (ERE) il n'est pas proposé de zone de protection spéciale.
	Protection hydrique	
	Protection trophique	
	Aménagement	
	Revitalisation	A la première occasion : remplacement des murs bétonnés/ du lit métallique par un enrochement ou une correction plus douce.
	Gestion	

B EAUX DORMANTES ET MARAIS

ESPECES TEMOINS

Depuis le précédent PAZ, la commune de Vex s'est enrichie en biotopes humides dignes de protection : d'une part, suite à la réalisation du PRC de l'alpage de Thyon (photo 3), et d'autre part via le dézonage envisagé de la région des Renards-Rindouets qui permet de prendre en considération des marais de pente autrefois situés en zones à bâtir.

Les eaux libres (gouille, étang, petit lac) hébergent principalement des batraciens (grenouille rousse et triton alpestre) et des invertébrés (coléoptères, orthoptères, odonates, etc.) spécialisés. Les marais se distinguent par une végétation riche en plantes rares ou localisées ayant besoin d'une forte humidité : joncs, laîches, roseaux, orchidées, etc. ne poussant pas dans les prés normaux.

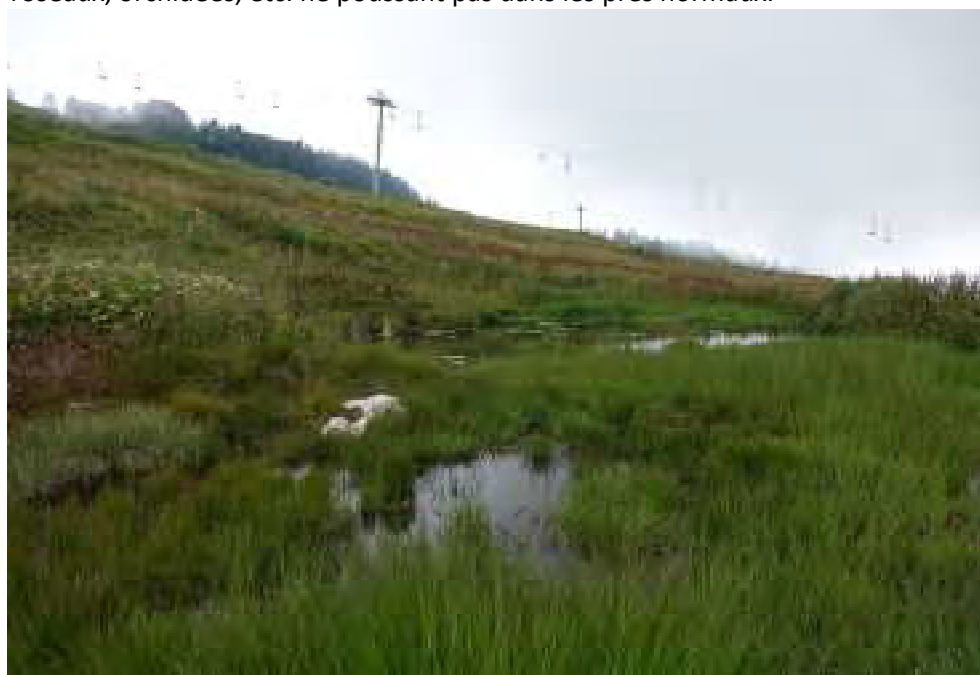


Photo 3 : Milieu humide sur l'alpage de Thyon (5.3)

ECOLOGIE

La grenouille rousse ne va à l'eau que pour pondre. Le reste de l'année, elle le passe sur la terre ferme à chasser les insectes dans les marais, les prés, les haies et certaines forêts dans un rayon de 1 à 2 km autour du site de ponte.

Ce besoin d'un point d'eau pour la ponte et les 3 premiers mois de vie constitue le talon d'Achille pour ces espèces qui ne peuvent pas exploiter les terrains de chasse potentiels trop éloignés d'un point d'eau. L'aménagement de sites de pontes, même de taille réduite, dans des secteurs qui en sont dépourvus (à l'aval des Collons ou dans le secteur d'Ypresse – Les Boveresse) permettrait l'installation de nouvelles populations, voire l'installation du crapaud commun absent de Thyon.

LEGISLATION

Les eaux courantes et les marais sont tous des **milieux dignes de protection** selon l'Ordonnance fédérale sur la protection de la nature (OPN) et ils hébergent pour leur grande majorité des espèces protégées et/ou figurant sur les diverses listes rouges (faune flore, mousses, champignons, lichens)



Photo 4 : Plan régional de compensation (PRC) de l'alpage de Thyon

COMPLEMENTARITE

Les prairies et les bocages traditionnels constituent un terrain de chasse important pour la faune des étangs et marais.

Les torrents, cordons de végétation humide (tant qu'ils ne sont pas bétonnés), jouent le rôle de "réseau de déplacement" pour les batraciens.

Les prés marécageux sont souvent très riches en insectes (tipules, etc.) et constituent une source de nourriture importante pour les oiseaux des environs : jusqu'à 50 pipits spioncelles se réunissent autour d'un suintement de fontaine à Thyon !

PROBLEMES

Les drainages, pour captage d'eau potable, améliorations foncières ou stabilisation du terrain, assèchent les marais et font disparaître les espèces qui en dépendent. Le remplacement des bisses par des conduites d'irrigation ou leur étanchéification a réduit les pertes d'eau.

Destruction directe pour routes, pistes de ski, zones de sport, zones à bâtir, etc.

Apport d'engrais dans les marais (agriculture, reverdissement des pistes de ski).

En dessous de la limite des forêts l'abandon de la fauche ou de la pâture des marais provoque l'embroussaillage et l'étouffement de la végétation palustre herbacée. A l'inverse, une pression de pâture excessive peut détruire les marais ou les rives d'étangs.

OBJECTIFS

Garantie de l'alimentation en eau et de la surface nécessaire à la conservation des zones humides existantes.
 Revitalisation et entretien des zones humides existantes avec ajustement de la pression d'exploitation et définition de zones tampons (sans engrais ni chimie).

MESURES

Planification

Classer les étangs et les marais en zone protégée et définir une zone tampon de sécurité contre des risques de pollution.

Gestion


Garantir le maintien des conditions écologiques minimales par des mesures administratives interdisant toute modification de la topographie, le drainage, la dérivation partielle ou totale des eaux, l'apport de fertilisants ou de polluants dans la zone protégée et dans la zone tampon.
 Limiter le piétinement des marais par les touristes (à pied ou en véhicules) et le bétail à un niveau supportable.
 Prendre des mesures d'entretien et de restauration des marais (débourssaillage et fauche notamment).

N°	5.1-5.10.1	<p>MILIEUX HUMIDES INSCRITS DANS LE PAD DU DOMAINE SKIABLE DE THYON (y compris marais et zone-tampon)</p> <p>5.1 ETANG-RESERVOIR DE TRABANTA (mesure nature N2)</p> <p>5.2 ETANG-RESERVOIR SOUS ALPAGE (mesure nature N3)</p> <p>5.3 MILIEUX HUMIDES ET ETANGS SOUS ANCIENS CAPTAGES 1359 à 1361 (mesure nature N4)</p> <p>5.4 MILIEUX HUMIDES ET ETANG VERS ANCIEN DEPART MURAZ (mesure nature N5)</p> <p>5.5 MILIEUX HUMIDES ET ETANGS (mesure nature N6)</p> <p>5.6 MILIEUX HUMIDES ET GOUILLE TEMPORAIRE AU PLAN DE THYON (mesure nature N8)</p> <p>5.7 MILIEUX HUMIDES ET ETANGS DE GRAND COMBE (mesure nature N9)</p> <p>5.8 MILIEUX HUMIDES ET ETANGS DU PLAN DE LA SCIE (mesure nature N10)</p> <p>5.9 ETANG DE LA MURAZ</p> <p>5.10 MILIEUX HUMIDES SOUS THYON 2000 (mesure nature N7)</p>
----	------------	--



Données générales	Description générale	Milieux humides et étangs artificiels restaurés ou recréés (restauration de l'alimentation en eau, amélioration des berges et des écoulements, transplantations).		
	N° parcelles (propriétaires)	Diverses Alpage de Thyon. Consortage de l'alpage de Thyon.		
	Surface (m ²) total milieux humides : 98'500 m ² , dont 91'900 m ² de marais et 6'800 m ² de plans d'eau et rives)	5.1: 4'200 m ² (eau + r: 930 m ²)	5.2: 8'800 m ² (eau: 500 m ² m ²)	
		5.3: 6'220 m ² (eau + r: 680 m ²)	5.4: 10'500 m ² (eau + r: 370 m ²)	
		5.5: 1'710 m ² (eau + r: 200 m ²)	5.6: 380 m ² (eau + r: 10 m ²)	
		5.7: 41'800 m ² (eau + r: 500 m ²)	5.8: 14'450 m ² (eau + r: 1'210 m ²)	
		5.9: 2'200 m ² (eau + r: 2'200 m ²)	5.10: 5'250 m ² (eau + r: 200 m ²)	
Affectations homologuées	Zone de protection de la nature			
Statut de protection				
Environnement	Alpage et domaine skiable, forêt et landes			
Utilisation actuelle	En principe protégé de la pâture			
Données biologiques	Milieux identifiés (selon la typologie des milieux de Suisse)	2.1.4 Végétation des rives d'eau courante 2.2.2 Parvocariçaie acidophile 2.2.3 Parvocariçaie neutro-basophile 2.2.4 - Cariçaie de transition		
	Faune présente	Grenouille rousse, <i>Mecosthetus grossus</i> (seul site sur la commune de Vex), odonates		
	Flore présente	Hierochloë odorant et vulpin fauve (transplantation), cortège des espèces des bas-marais calcaires (trigloch, grasette, orchis à feuilles larges, linaigrette, etc.)		
	Éléments potentiels	Triton alpestre		
	Fonction de liaison biologique	Réseau de milieux humides dans les alpages secs		
Diagnostic	Valeur	Ces milieux et étangs renaturés et disséminés à travers l'alpage/domaine skiable présentent une valeur paysagère importante qui va aller croissant en fonction de leur évolution. Le périmètre de protection provisoire annoncé dans le PAD a été ajusté à la réalité dans le présent inventaire et leur		

		gestion a été coordonnée avec les responsables du domaine skiable.
	Atteintes	Aucune actuellement
	Menaces	Aucune actuellement
	Objectifs de conservation Espèces-cibles	Selon le plan de gestion du Plan régional de compensation (PAD) du domaine skiable-
Mesures proposées	Affectation proposée	Plans d'eau, marais et zones-tampons : zones de protection de la nature primaire et superposée
	Protection hydrique	Selon le plan de gestion du Plan régional de compensation (PRC) du domaine skiable-
	Protection trophique	Selon le plan de gestion du Plan régional de compensation (PAD) du domaine skiable-
	Aménagement	Selon le plan de gestion du Plan régional de compensation (PAD) du domaine skiable-
	Revitalisation	
	Gestion	Garantie de l'alimentation en eau des marais et des étangs et maintien de l'étanchéité de ceux-ci de façon à conserver les plans d'eau créés et leur ceinture humide à laïches et joncs. Poursuite de la coordination avec les remontées mécaniques et l'alpage Suivi d'implantation des pieds de Hierochloë


N°	5.11	MARAIS DES REYNARDS
		
Données générales	Description générale	Bas-marais alcalin à petites laïches et à hautes herbes avec zone fontinale. Le marais est actuellement pâturé. Une pente sèche est présente en amont
	N° parcelles (propriétaires)	44, 45, 5861, 6263, 6440, 6813, 6814, 6857 : particuliers
	Surface (m ²)	18'000
	Affectation homologuée	Zone habitation faible densité E
	Statut de protection	-

	Environnement	Pâturages et fauches
	Utilisation actuelle	Pâturage
Données biologiques	Milieux identifiés (selon la typologie des milieux de Suisse)	1.3.2 Végétation des sources alcalines 2.2.3 Parvocariçaie neutro-basophile 2.3.3 Mégaphorbiée marécageuse
	Faune présente	Tarier des prés
	Flore présente	Grassette commune, triglochin, orchidées
	Eléments potentiels	
	Fonction de liaison biologique	Elément du réseau de milieux humides sous les Collons
Diagnostic	Valeur	Des points de vue floristique et faunistique, ce marais bien conservé est riche (plusieurs groupements végétaux) et étendu.
	Atteintes	Embroussaillage potentiel. Captage au niveau de la zone fontinale et drains
	Menaces	Fermeture totale de la strate buissonnante, assèchement en cas de réfection du captage et des drains, amendement, destruction
	Objectifs de conservation Espèces-cibles	Flore fontinale et palustre
Mesures proposées	Affectation proposée	Zone de protection de la nature superposée à zone agricole 2
	Protection hydrique	Garantie d'une alimentation optimale en eau Idéalement, suppression du captage existant
	Protection trophique	Interdire tout épandage (engrais de synthèse ou naturel, fumier ou purin) en amont
	Aménagement	-
	Revitalisation	-
	Gestion	Idéalement : débroussaillage partiel et fauche de la litière avec exportation en un cycle de 3-4 ans. En cas d'impossibilité : poursuite de l'exploitation actuelle par pâture.

N°	5.12	MARAI DES GRANDS-SERANDES
Données générales	Description générale	Bas-marais à petites laïches et à hautes herbes. Le marais est actuellement pâturé.
	N° parcelles (propriétaires)	13, 6263 : particuliers
	Surface (m ²)	2'400
	Affectation homologuée	Zone habitation faible densité E
	Statut de protection	-
	Environnement	Pâturages et fauches
	Utilisation actuelle	Friche partielle
Données biologiques	Milieux identifiés (selon la typologie des milieux de Suisse)	2.1.2.2 Roselière terrestre 2.3.3 Mégaphorbiée marécageuse
	Faune présente	Grenouille rousse
	Flore présente	
	Eléments potentiels	
	Fonction de liaison biologique	Elément du réseau de milieux humides sous les Collons
Diagnostic	Valeur	Du point de vue floristique et faunistique, ce marais bien conservé est riche (plusieurs groupements végétaux) et étendu. La zone fontinale et le bas-marais à laïches hébergent notamment la grassette commune, une plante carnivore, des orchidées et bien d'autres espèces dignes d'intérêt, dans son état actuel.
	Atteintes	Atterrissement croissant.
	Menaces	Fermeture totale de la strate buissonnante, assèchement, amendement, destruction
	Objectifs de conservation Espèces-cibles	Conservation du marais sans atterrissement supplémentaire
	Mesures proposées	Affectation proposée
Protection hydrique		Garantie d'une alimentation optimale en eau
Protection trophique		Interdire tout épandage (engrais de synthèse ou naturel, fumier ou purin) en amont
Aménagement		
Revitalisation		
Gestion		Idéalement : débroussaillage partiel et fauche annuelle de la litière avec exportation. En cas d'impossibilité : maintien du bétail, garantie d'une pâture optimale

N°	5.13	AUTRES MARAIS AUX RINDOUETS
Données générales	Description générale	Bas-marais à petites laîches et à hautes herbes. Trois petites surfaces en chapelet, en friche ou pâturées
	N° parcelles (propriétaires)	35, 6325 : particuliers
	Surface (m ²)	2'500 (cumulé)
	Affectation homologuée / proposée	Zone habitation faible densité E / zone agricole
	Statut de protection	-
	Environnement	Pâturages ou fauches, habitations
	Utilisation actuelle	pâturages
Données biologiques	Milieus identifiés (selon la typologie des milieux de Suisse)	2.2.3 Parvocariçaie neutro-basophile 2.3.3 Mégaphorbiée marécageuse
	Faune présente	Grenouille rousse
	Flore présente	
	Éléments potentiels	
	Fonction de liaison biologique	Élément du réseau de milieux humides sous les Collons
Diagnostic	Valeur	Du point de vue floristique et faunistique, ces marais sont bien diversifiés dans leur état actuel. Ces milieux sont rares sur la commune. Ils méritent d'être conservés.
	Atteintes	Périmètre réduit et donc sensibilité accrue aux perturbations en provenance du voisinage (habitations, exploitation agricole, bétail).
	Menaces	Fermeture totale de la strate buissonnante, assèchement, amendement, destruction
	Objectifs de conservation Espèces-cibles	Maintien de la surface actuelle
Mesures proposées	Affectation proposée	Zone de protection de la nature superposée à zone agricole 2
	Protection hydrique	Garantie d'une alimentation optimale en eau
	Protection trophique	-
	Aménagement	
	Revitalisation	
	Gestion	Débroussaillage partiel et fauche annuelle de la litière avec exportation. Si maintien du bétail, garantie d'une pâture optimale

N°	5.14	MARAI DES MAYENS DE SION
Données générales	Description générale	Bas-marais à mégaphorbiée
	N° parcelle (propriétaire)	2715: particulier
	Surface (m ²)	2'400
	Affectation homologuée	Zone à bâtir
	Statut de protection	-
	Environnement	Pâturages, mayens
	Utilisation actuelle	Friche
Données biologiques	Milieux identifiés (selon la typologie des milieux de Suisse)	2.3.3 Mégaphorbiée marécageuse
	Faune présente	
	Flore présente	
	Éléments potentiels	
	Fonction de liaison biologique	Élément de diversification
Diagnostic	Valeur	Du point de vue floristique et faunistique, ces marais sont dignes d'intérêt malgré leur surface réduite. Ces milieux sont rares sur la commune. Ils méritent d'être conservés
	Atteintes	Embroussaillage, friche
	Menaces	Fermeture totale de la strate buissonnante, assèchement, amendement, destruction
	Objectifs de conservation Espèces-cibles	Amélioration du milieu par une exploitation ciblée
Mesures proposées	Affectation proposée	Zone de protection de la nature superposée à zone agricole 2
	Protection hydrique	Garantie d'une alimentation optimale en eau
	Protection trophique	
	Aménagement	
	Revitalisation	
	Gestion	Débroussaillage partiel et fauche annuelle de la litière avec exportation. Si maintien du bétail, garantie d'une pâture optimale

N°	5.15 5.16	MARAIS DES MARETSE COLIORE
		
Données générales	Description générale	Marais de pente à hautes herbes tendant à être envahi de buissons (saules, aulnes).
	N° parcelles (propriétaires)	2496, 2511, 2512, 2519, 2520, 2521, 2522, 2523, 2524, 2535, 2552, 2553 : particuliers 2525, 2526, 2527, 2528, 2529, 2530, 2531, 2533, 2534, 6414, 7074 : particuliers
	Surface (m ²)	12'820
	Affectation homologuée	Zone agricole 2
	Statut de protection	-
	Environnement	Forêt, pâturages
	Utilisation actuelle	Aucune
Données biologiques	Milieux identifiés (selon la typologie des milieux de Suisse)	2.3.3 Mégaphorbiée marécageuse
	Faune présente	
	Flore présente	
	Éléments potentiels	
	Fonction de liaison biologique	Axe de liaison humide vertical
Diagnostic	Valeur	Du point de vue floristique et faunistique, ces marais sont relativement peu riches dans leur état actuel, mais ces milieux sont rares sur la commune et ils offrent de bonnes potentialités d'aménagement. Ils méritent d'être conservés
	Atteintes	Fort embroussaillage
	Menaces	Fermeture totale de la strate buissonnante, drainage, amendement, destruction
	Objectifs de conservation Espèces-cibles	Maintien, voire amélioration du milieu
M e s	Affectation proposée	Zone de protection de la nature superpos. à zone agricole 2

	Protection hydrique	Garantie d'une alimentation optimale en eau
	Protection trophique	
	Aménagement	Définir ce site comme un site potentiel pour des mesures de reconstitution et de remplacement éventuelles
	Revitalisation	Réouverture et débroussaillage partiel et fauche de la litière avec exportation en un cycle de 3-4 ans. Aménagement de petits plans d'eau de dimensions variées dispersés. Pâturage boisé pour les surfaces en forêt.
	Gestion	

C

MILIEUX SECS

Depuis l'homologation du PAZ, en 2006, une partie des steppes et des prairies maigres de Vex ont été classées dans l'inventaire fédéral des prairies et pâturages secs et sont protégées par l'Ordonnance sur les prairies sèches (OPPPS, 2010). En parallèle du présent travail les périmètres des PPS ont été redélimités.

ESPECES TEMOINS

Les **steppes** naturelles sont localisées sur des sols peu profonds souvent caractérisés par des affleurements rocheux. Elles hébergent de nombreuses espèces spécialisées qui ne peuvent pas vivre en dehors de ce biotope et sont donc rares. Parmi les vertébrés on notera la présence du bruant fou et du lézard vert. Les invertébrés sont plus nombreux: papillons (*Iphiclides podalirius*, *Pseudophilotes baton*, *Satyrus ferula*, etc.), ascalaphes aux ailes jaunes et noires, mante religieuse, criquets à ailes colorées (*Oedipoda germanica* et *Oe. caerulescens*), sauterelles spécialisées (*Platycleis albopunctata*), abeilles sauvages (andrènes) aux Boveresses notamment, *Anthidium interruptum* au sud de la tour Tavelli, fourmi-lion, fourmis,... La richesse floristique est également remarquable et se distingue notamment par la présence d'orchidées (orchis bouffon), d'œillets sylvestres, de plumets, et de raretés telles que le trisète de Cavanilles et l'onosma de Suisse deux plantes que l'on ne trouve en Suisse qu'en Valais.



Photo 5 : Steppes au Saut du Chien (1.1)

Les prés maigres secs, parfois issus de l'abandon de la culture de céréales présentent une gamme d'espèces différentes, extrêmement variée en raison de la haute compétition entre espèces pour des ressources limitées.

ECOLOGIE

Les steppes ne nécessitent aucune exploitation. La lutte contre l'enforestation de leurs marges, qui a débuté dans le Vallon de la Borgne, doit être poursuivie et mise en œuvre aussi aux Boveresses, soit sous forme de coupes (pour étendre et relier les surfaces), soit par de la pâture extensive de caprins dans le cadre d'un

concept évitant une surpâturation.

Les prés et pâturages secs nécessitent une fauche ou une pâture d'exploitation sous peine de s'embroussailler.

Ces biotopes et les communautés qui y vivent sont extrêmement fragiles : un apport d'eau ou d'engrais suffit à causer la disparition des espèces typiques, les plus sensibles et souvent les plus rares.

Pour la faune et la flore, ces milieux secs représentent des îles au milieu de biotopes plus arrosés ou fermés (pinèdes). Toutefois, tant que les prairies environnantes ne sont pas trop engraisées, la faune des zones sèches peut les traverser et passer d'un îlot à l'autre.

COMPLEMENTARITE

Un grand nombre d'insectes sont spécialisés sur une plante hôte : l'abondance des papillons et sauterelles des milieux secs dépend directement de la diversité floristique et de l'importance des populations (étendue du milieu).

Cette richesse en insectes herbivores constitue elle-même la base alimentaire pour de nombreux prédateurs vivant dans des biotopes voisins (oiseaux des prés, chauves-souris de St Sylve) ou sur place (hyménoptères fouisseurs qui creusent leurs terriers dans les talus ou sur les chemins de terre; lézards, bruants, pie-grièches écorcheurs).

PROBLEMES

L'embroussaillage ou la surpâturation menacent les steppes naturelles. L'irrigation ou la fumure menacent les prés maigres et secs.



Photo 6 : Steppes surpâturées à la Pirra (1.2)

OBJECTIFS

Maintien ou extension de la superficie et de la qualité des zones sèches actuelles.

Conservation et/ou création des zones tampons et de corridors biologiques suffisants entre les sites prioritaires.

Restauration des sites dégradés, extension des surfaces ouvertes par coupes et/ou pâture des zones d'enforestation.

MESURES

Planification

Classement des pelouses sèches naturelles (steppes) en zone de protection de la nature intégrale.

En cas de nécessité, définition d'une zone tampon par classement des prés voisins en zone de protection de la nature superposée, voire en zone de protection du paysage superposée comme zone-tampon agricole protégée permettant d'éviter l'apport accidentel ou involontaire de produits chimiques (engrais, herbicides, insecticides, par exemple) dans les steppes.

Gestion

Les pelouses sèches naturelles évoluent très lentement et n'appellent en général pas de mesures d'entretien, mais supposent l'arrêt de la pâture à l'exception de programmes de gestion.


A l'intérieur des zones séchardes ou à proximité immédiate il convient de renoncer à goudronner les chemins à faible trafic (ou au moins des portions de chemin) et de renoncer à régler et engazonner les talus de ces chemins. De cette façon on conservera des sites de reproduction pour les hyménoptères fouisseurs et pour les fourmis-lions.

Les prés maigres doivent recevoir un minimum d'entretien sous forme de débroussaillage périodique ou de fauche, voire de pâture modérée.

N°	2.1	LES CRETES DU PATTIER-POULAN
Données générales	Description générale	Très bel ensemble de collines à topographie complexe, caractérisées par un affleurement steppique étendu et des terrasses de prés maigres à brome sur les anciennes cultures de céréales. Bosquets. Murgiers. Murs en pierres sèches.
	N° parcelles (propriétaires)	Diverses : particuliers
	Surface (m ²)	58'000
	Affectation homologuée	Zone de protection de la nature
	Statut de protection	Objet PPS n°7155 « Les Crêtes »

	Environnement	Forêt au nord, prairies intensives et semi-intensives sur le reste.
	Utilisation actuelle	Pâturage
Données biologiques	Milieux identifiés (selon la typologie des milieux de Suisse)	4.2.1.1 Pelouse steppique 4.2.1.2 Pelouse mi-sèche continentale 4.2.2 Pelouse sèche médio-européenne 6.4.3 Pinède continentale xérophile
	Faune présente	
	Flore présente	Nepeta glabre, sabline grêle,..
	Eléments potentiels	
	Fonction de liaison biologique	Axe de liaison pour espèces des milieux ouverts
Diagnostic	Valeur	Collines marquant fortement le paysage par leur taille et leur diversité. Mélange de pelouses steppiques riches en fleurs et de terrasses en friches ou exploitées en prairies et pâtures, caractérisées par la présence de plantes rares. Grande richesse entomologique due au mélange d'espèces des steppes et des prés. Etendue sèche assez vaste pour héberger de grands papillons des milieux secs comme <i>Satyrus ferula</i> et <i>Hipparchia statilinus</i> .
	Atteintes	Dans le périmètre : Pâturage extensif trop forte de moutons et chevaux qui dégradent la végétation. Hors périmètre: Intensification de l'exploitation des terrasses inférieures (suppression des buissons, irrigation par aspersion, etc.) qui tendent à se transformer en prairies grasses. Présence d'un grand volume bâti (ferme) peu esthétique en bordure externe .
	Menaces	Poursuite de la pâture et de l'intensification. Destruction des structures. Envahissement par le bunias d'orient (exotique jaune)
	Objectifs de conservation Espèces-cibles	Restaurer la qualité des biotopes et la diversité du site. Améliorer le paysage
Mesures proposées	Affectation proposée	2.1.1, 2.1.2, 2.1.3 Steppes et prés maigres : zone de protection de la nature superposée à zone agricole 2.
	Protection hydrique	Zone-tampon à établir du côté prairies intensives
	Protection trophique	Zone-tampon à établir du côté prairies intensives
	Aménagement	
	Revitalisation	
	Gestion	Information des propriétaires et exploitants en vue de renoncer au pâturage des steppes et de réduire la pression d'exploitation sur les terrasses à un niveau compatible avec la survie des espèces. Plantations d'arbres pour masquer le volume de la ferme. Maintien des structures Dans le cadre d'un concept : - Remise en culture (céréales) de certaines parcelles en dehors de l'objet PPS dans un but paysager, faunistique et floristique.

		<ul style="list-style-type: none"> - Elimination des grandes surfaces de buissons, mais conservation de haies et de petits massifs. Abattage sélectif des mélèzes au profit de trembles et de chênes. - Le cas échéant, lutte contre les néophytes (bunias, etc.).
--	--	--

N°	2.2	LES CRETES DES BOVERESSES
		
Données générales	Description générale	Belles pelouses steppiques un peu dégradées par la pâture, en contact avec une pinède au nord et d'anciennes terrasses (prairies maigres à brome sur murettes, avec murgiers et brousses d'épineux).
	N° parcelles (propriétaires)	Diverses : particuliers
	Surface (m ²)	65'000
	Affectation homologuée	Boisements : zone de protection du paysage Milieux ouverts : zone agricole protégée
	Statut de protection	
	Environnement	Forêt au nord, prairies intensives et semi-intensives sur le reste.
	Utilisation actuelle	Pâturages
Données	Milieux identifiés (selon la typologie des milieux de	4.2.1.1 Pelouse steppique 4.2.1.2 Pelouse mi-sèche continentale

	Suisse)	4.2.2 Pelouse sèche médio-européenne 6.4.3 Pinède continentale xérophile
	Faune présente	Insectes: Abeilles sauvages (<i>Andrena</i>), papillons des milieux secs Reptiles (lézards, etc.)
	Flore présente	
	Éléments potentiels	
	Fonction de liaison biologique	Axe de liaison pour espèces des milieux ouverts
Diagnostic	Valeur	Intérêt paysager local. Présence de plantes rares dans les prairies maigres (népéta glabre, bugle jaune, nonnée sombre). Bonne diversité entomologique (abeilles solitaires, notamment). Présence du hibou moyen-duc dans les bosquets.
	Atteintes	Mise en culture des prairies à l'ouest. Constructions de cabanes sur certaines collines steppiques et travaux de terrassements. Surpâturation des collines steppiques (ovins)
	Menaces	Irrigation des prés maigres par aspersion et intensification. Extension de la place de pique-nique et piétinement de la steppe (de petite taille).
	Objectifs de conservation Espèces-cibles	Conservier le site, les crêtes sèches et les prés maigres. Garantir une zone tampon, tout particulièrement pour les steppes.
Mesures proposées	Affectation proposée	Zone de protection de la nature superposée.
	Protection hydrique	Définition d'une zone-tampon côté prairies intensives
	Protection trophique	
	Aménagement	
	Revitalisation	
	Gestion	Maintien de l'état actuel, en évitant d'arroser les steppes et les prés secs. Information des promeneurs (place de pique-nique) sur la valeur et la sensibilité de la steppe. Invitation à rester sur le sentier. Dans le cadre d'un concept : Réouverture de terrasses et replats au nord.

N°	2.3	LES CRETES DE VEIGE (AU N DES PRASSES)
Données générales	Description générale	Affleurement steppique séparant la site d'Ypresses de celui de la Combe des Prasses et prairies maigres sur terrasses trahissant les anciennes cultures de céréales. Bosquets de trembles, éléments bocagers (haies)
	N° parcelles (propriétaires)	Diverses : particuliers
	Surface (m ²)	32'000
	Affectation homologuée	Zone de protection de la nature Zone agricole protégée
	Statut de protection	
	Environnement	Forêt et prairies
	Utilisation actuelle	Pâturage
D o n	Milieux identifiés (selon la	4.2.1.1 Pelouse steppique


	typologie des milieux de Suisse)	4.2.1.2 Pelouse mi-sèche continentale 4.2.2 Pelouse sèche médio-européenne
	Faune présente	
	Flore présente	
	Eléments potentiels	
	Fonction de liaison biologique	Axe de liaison pour espèces des milieux ouverts
Diagnostic	Valeur	Intérêt dans le paysage proche par la présence d'un chemin de terre bordé d'une haie. Grande diversité floristique. A noter : la présence de la paradisie, un magnifique lis blanc, peu fréquent sur la commune de Vex, et l'achillée tomenteuse qui n'est présente qu'en Valais. Intérêt faunistique élevé comme élément structurant et diversifiant au milieu de vastes prairies. Présence des mêmes insectes que sur les autres collines sèches, par exemple : mante religieuse, oedipodes.
	Atteintes	La pâture extensive par les moutons ou les chevaux dégrade la steppe. Localement on note un embuissonnement excessif.
	Menaces	Poursuite de l'exploitation actuelle. Arrosage.
	Objectifs de conservation Espèces-cibles	Conserver, voire restaurer la qualité intrinsèque.
Mesures proposées	Affectation proposée	Zone de protection de la nature superposée à zone agricole 2.
	Protection hydrique	
	Protection trophique	
	Aménagement	
	Revitalisation	
	Gestion	Pâturage ou fauche ciblée. Information des propriétaires et des exploitants pour prévenir l'érosion et renoncer à l'apport d'eau. Etablissement de contrats LPN. Mesures occasionnelles de débroussaillage, sous la conduite d'un spécialiste.

N°	2.4	LA CRETE DU COTTARD
		
Données générales	Description générale	Petite colline sécharde marquant fortement le paysage du village de Vex
	N° parcelles (propriétaires)	Diverses : particuliers
	Surface (m ²)	10'000
	Affectation homologuée	Zone de protection de la nature
	Statut de protection	
	Environnement	Essentiellement bâti, prés intensifs à l'ouest
	Utilisation actuelle	Agricole (pâture)/friche
Données biologiques	Milieux identifiés (Typo CH)	4.2.1.2 Pelouse mi-sèche continentale
	Faune présente	
	Flore présente	
	Eléments potentiels	
	Fonction de liaison biologique	Milieu refuge
Diagnostic	Valeur	<p>Intérêt essentiellement paysager de par sa situation très visible.</p> <p>Du point de vue floristique cette colline héberge le même cortège de plantes que les autres collines steppiques.</p> <p>Du point de vue faunistique, en raison de sa petite taille, l'intérêt se résume aux insectes (<i>Eresus niger</i>, <i>Stenobothrus lineatus</i>, <i>Calliptamus italicus</i>, <i>Oedipoda</i>) encore que les grands papillons des milieux secs n'y trouvent pas d'espace suffisant.</p> <p>Vu l'isolement programmé par la zone à bâtir qui encerle la colline, on peut prédire qu'une partie des populations en question sont condamnées à long terme.</p>
	Atteintes	Paysage voisin bâti.
	Menaces	<p>Isolement au milieu des villas.</p> <p>Arrosage.</p> <p>Feu.</p> <p>Envahissement des anciens champs par des buissons et</p>

		grignotement des diverticules steppiques par des constructions. Terrassement, réensemencement
	Objectifs de conservation Espèces-cibles	Conservation du paysage. Si possible conservation d'une partie des richesses faunistiques et floristiques par la mise sous protection d'un axe de liaison biologique en direction du nord (voir Les Châtelards 2.6).
Mesures proposées	Affectation proposée	Zone de protection de la nature superposée
	Protection hydrique	
	Protection trophique	
	Aménagement	
	Revitalisation	
	Gestion	Information des propriétaires voisins de la zone de protection de la nature en vue de conserver une bande de prés assurant des échanges avec l'arrière pays et de favoriser la croissance de plantes (notamment de buissons d'ornement) indigènes autour des villas.

N°	2.5	TALUS DE LA RC
Données générales	Description générale	Talus de la RC, très sec riche en flore rare.
	N° parcelles (propriétaire)	325, 7120 et parcelle non cadastrée : commune
	Surface (m ²)	4'500
	Affectation homologuée	Zone constructions et installations d'intérêt public et sans affectation
	Statut de protection	
	Environnement	Bâti dans la partie amont, steppes de l'autre côté de la route vers l'aval
	Utilisation actuelle	Entretenu avec les talus de route
Données biologiques	Milieus identifiés (Typo CH)	4.2.1.1 Pelouse steppique 4.2.2 Pelouse sèche médio-européenne
	Faune présente	
	Flore présente	
	Eléments potentiels	
	Fonction de liaison biologique	
Diagnostic	Valeur	Intérêt essentiellement pour sa flore xérophile rare Du point de vue faunistique, en raison de sa petite taille, l'intérêt se résume aux insectes (<i>Eresus niger</i> , <i>Stenobothrus lineatus</i> , <i>Calliptamus italicus</i> , <i>Oedipoda</i>).
	Atteintes	Terrassement, fauches trop rapprochées.
	Menaces	Terrassement, réensemencement
	Objectifs de conservation Espèces-cibles	Conservation du talus avec végétation non couvrante (sol nu)
Mesures proposées	Affectation proposée	Zone de protection de la nature intégrale
	Protection hydrique	
	Protection trophique	
	Aménagement	
	Revitalisation	
	Gestion	Etablissement d'un programme de fauche

N°	2.6 (non conservé, pour info)	LES CHATELARDS
Données générales	Description générale	Petite crête marquant le paysage.
	N° parcelles (propriétaires)	Diverses : particuliers
	Surface (m ²)	8'500
	Affectation homologuée	Zone agricole 1.
	Statut de protection	
	Environnement	Prés intensifs
	Utilisation actuelle	Pâturage
Données biologiques	Milieus identifiés (selon la typologie des milieux de Suisse)	4.2.4 Pelouse mi-sèche médio-européenne
	Faune présente	
	Flore présente	
	Eléments potentiels	
	Fonction de liaison biologique	Etape de liaison biologique
Diagnostic	Valeur	Intérêt essentiellement paysager de par sa situation très visible. Du point de vue faunistique, cette crête, avec ses quelques buissons et ses murgiers offre un succédané de biotope sec et peut servir d'étape de liaison biologique entre la Crête du Cottard (3.4) et les milieux secs voisins des Boveresses.
	Atteintes	
	Menaces	Amélioration foncières, suppression des murgiers, des buissons, mise en valeur.
	Objectifs de conservation Espèces-cibles	Conservation du paysage. Conservation d'un milieu pouvant servir de site de déplacement à la faune du Cottard.
Mesures proposées	Affectation proposée	-
	Protection hydrique	
	Protection trophique	
	Aménagement	
	Revitalisation	
	Gestion	Maintien de la situation actuelle par fauche, rajeunissement occasionnel et en tournus des buissons pour les maintenir dans les limites actuelles.

N°	2.7	PLACHEBELLA
		
Données générales	Description générale	Petite crête et bosquet marquant le paysage
	N° parcelles (propriétaires)	Diverses : particuliers
	Surface (m ²)	2'300
	Affectation homologuée	Zone agricole 1.
	Statut de protection	
	Environnement	Prés semi-intensifs
	Utilisation actuelle	Fauche et friche
Données biologiques	Milieux identifiés (Typo CH)	4.2.4 Pelouse mi-sèche médio-européenne
	Faune présente	
	Flore présente	
	Éléments potentiels	
	Fonction de liaison biologique	Ilot sec
Diagnostic	Valeur	Intérêt paysager de diversification par sa situation très visible. Du point de vue faunistique, cette crête, avec ses quelques buissons et ses murgiers offre un succédané de biotope sec et peut servir d'axe de liaison biologique.
	Atteintes	Enforestation.
	Menaces	Amélioration foncières, suppression des murgiers, des buissons, mise en valeur.
	Objectifs de conservation Espèces-cibles	Conservation de l'ensemble. Conservation d'un milieu pouvant servir de site de déplacement à la faune. Conservation de la flore des milieux secs
Mesures proposées	Affectation proposée	Zone de protection de la nature superposée à zone agricole 2.
	Protection hydrique	
	Protection trophique	
	Aménagement	

	Revitalisation	
	Gestion	Maintien de la situation actuelle par fauche ou pâture, taille occasionnelle et en tournus des buissons pour les maintenir dans les limites actuelles. Coupe d'élimination des grands arbres, notamment des mélèzes.

D AGRICULTURE

ESPECES TEMOINS

Une grande partie du territoire de Vex a été façonnée par l'agriculture. Le mode d'exploitation (intensif, extensif) et le type de culture influencent fortement la qualité du biotope. Dans le cas présent on peut distinguer trois types d'exploitation du sol (champs, prairies maigres et mi-grasses) et quatre types de structures (haies, arbres fruitiers, chemins et murs & murgiers). Les alpages de Thyon constituent un cas particulier d'exploitation agricole qui est traité avec les milieux supra-forestiers. Les cas des vignobles et de quelques pâturages, strictement localisés dans le vallon de la Borgne, seront traités à part (voir point 6.1).

Les **cultures labourées ou sarclées**, pour autant qu'elles ne fassent pas appel aux herbicides, peuvent héberger des plantes compagnes intéressantes, mais ce sont les cultures à végétation permanentes (prairies) qui présentent la plus grande diversité.

Les **prairies maigres** (fauchées, pâturées ou en friches) non engraisées et peu arrosées sont riches en fleurs. Rappelons le rare *Nepeta glabre* qui ne croît en Suisse que dans ces prés maigres entre la Borgne et la Printse. Cette richesse floristique favorise une entomofaune diversifiée : grillons, papillons (comme *Plebejus argus*, *Lycaeides idas* qui vivent dans les prairies riches en légumineuses) et criquets (*Stauroderus scularis*, *Arcyptera fusca*) sont beaucoup plus nombreux en espèces et en individus que dans les prairies grasses. Une telle abondance de proies permet à de nombreux prédateurs de se nourrir : pie-grièche écorcheur, torcol et pipit des arbres qui chassent souvent au sol et apprécient la végétation rase, voire des rapaces comme la bondrée apivore (photo 7), spécialisée sur le couvain des guêpes, chauves-souris qui habitent l'ancienne église de St Sylve.



Photo 7 : Bondrée apivore dans les prés sous Vex

Les **prairies de fauche**, engraisées et irriguées mais sans arbres, sont le biotope du tarier des prés. C'est dans les prairies que la buse, le hibou moyen-duc et le faucon crécerelle trouvent la majeure partie de leur nourriture. La flore de ces prairies, un peu plus grasses, est moins diversifiée que celle des prés maigres. Mais dans le cas de Vex, la richesse est encore suffisante pour de nombreux insectes (papillons, coléoptères, sauterelles, etc.) et cela d'autant plus que de nombreux éléments structurants (blocs rocheux, bosquets, haies, arbres fruitiers, etc.) viennent accroître la diversité en offrant des îlots secs.

Le **bocage** convient particulièrement bien au lièvre; parmi les oiseaux il faut citer le pic vert, le torcol, le bruant jaune, le gros-bec, le pipit des arbres et les fauvelles.

Les **vergers d'arbres fruitiers à hautes-tiges**, sur prairies permanentes, en général assez grasses, hébergent notamment le torcol, le pic épeichette et la pie-grièche écorcheur.

Dans les **chemins de terre et les talus non engazonnés, les blocs rocheux et les vieux murs en pierres sèches** on trouve des insectes fouisseurs, surtout des hyménoptères et des cicindèles, et des reptiles (surtout des lézards).

ÉCOLOGIE

Les milieux cultivés selon les techniques traditionnelles sont le fruit d'une longue évolution parallèle de l'Homme et de la nature. Toute modification brutale du système se traduit par un déséquilibre et la disparition des communautés animales et végétales issues de cette interaction ancestrale.

Un verger d'arbres à hautes-tiges ne suffit pas à garantir la survie du torcol, si ce dernier ne trouve plus de fourmis dans des sous-cultures ou des prairies engraisées artificiellement. Inversement, des prairies riches en insectes ne servent à rien pour la pie-grièche écorcheur si les buissons où elle cache son nid sont supprimés !

Il faut mentionner aussi le stress de la fauche, que les papillons ne peuvent supporter qu'à la condition de trouver des fleurs dans le voisinage immédiat (talus de route, murgier, pâture, friche) montrant l'importance de la diversité.

COMPLEMENTARITE

A une autre échelle, les prés et les vergers constituent la base nutritive d'espèces forestières (grive draine, chevreuil, cerf, bondrée, hibou moyen-duc), alpines (merle à plastron, chocard) ou liée à des biotopes particuliers (grenouilles) à un moment ou un autre de l'année, dans une interaction à l'échelle de la vallée puisque Vex accueille en hiver tous les chocards du Val d'Hérens et du Val des Dix, soit entre 500 et 1000 individus.

MENACES

Les améliorations agricoles, vues uniquement sous l'angle du rendement à la surface, sont à l'origine d'une mutation du paysage et de l'écosystème agricole.

Le nivellement des parcelles (suppression des murettes, des talus, des haies, des bisses, etc.), l'apport d'engrais chimique ou de lisier, le drainage des zones humides, l'irrigation des zones maigres ou sèches, l'élimination des structures (haies, vieux murs, murgiers, blocs rocheux, bisses, arbres morts, vergers à hautes-tiges, etc.), l'usage de pesticides chimiques, le surpâturage font disparaître

la flore et la faune des cultures par uniformisation des conditions écologiques.

PROBLEMES

Dans le cas de Vex, ces menaces ne se sont pas encore concrétisées à une échelle grave, puisque les mesures d'intensification se sont portées essentiellement sur le débroussaillage de friches. Pourtant certaines espèces ont d'ores et déjà disparu. C'est le cas du hibou petit-duc et de la fauvette grisette, victimes d'un recul généralisé en Suisse, de l'alouette lulu et du traquet pâtre qui n'ont pas supporté le pacage intense des Crêtes ou perdent du terrain dans les cultures sises en zone à bâtir, c'est le cas du torcol disparu de la région de la Combe.

OBJECTIFS

Conserver en priorité les biotopes agricoles et les espèces agricoles-dépendantes typiques de Vex et rares dans le Val d'Hérens.

Conserver toutes les espèces encore présentes en leur assurant un biotope suffisant. Assurer une zone tampon pouvant servir d'axe de liaison biologique entre les diverses zones sèches.

Remettre en culture les friches en veillant à conserver des espaces de nature.

MESURES

Planification

Classement des paysages agricoles traditionnels les plus riches et des vignes du vallon de la Borgne en zone de protection du paysage superposée.


Classement des secteurs agricoles pâturés du vallon de la Borgne en zone de protection de la nature superposée.

Gestion


Pour la zone de protection du paysage superposée selon le règlement de la zone.


Pour la zone de protection de la nature superposée : exploitation selon le règlement de la zone.


D'une manière générale, en zone agricole, la fauche des talus des routes et chemins devrait être organisée de façon à assurer la présence de fleurs en permanence (assurer un tournus par rapport à la fauche des prés). De plus, le broyage avec mulching ne devrait pas être pratiqué pour éviter l'engraissement de ces talus.

N°	1.10 – 1.24	VALLON DE LA BORGNE : PRES MAIGRES
		
Données générales	Description générale	Ensemble de pâturages maigres dans le site protégé, parfois en terrasses. Anciennes constructions présentes.
	N° parcelles (propriétaires)	Diverses
	Surface (m ²)	160'000
	Affectation homologuée	Zone de protection de la nature, zone agricole protégée
	Statut de protection	1.10 compris dans l'objet PPS n° 7153 Saut du Chien 1.17 à 1.19 compris dans l'objet PPS n° 7264 La Pirra
	Environnement	Forêt, steppes
	Utilisation actuelle	Pâturage
Données biologiques	Milieux identifiés (Typo CH)	4.2.2 Pelouse sèche médio-européenne 4.2.4 Pelouse mi-sèche médio-européenne
	Faune présente	Riche entomofaune (orthoptères, lépidoptères). Bruant fou.
	Flore présente	Flore typique, voire rare (trisète de Cavanilles, onosma, polycnème, etc.)
	Éléments potentiels	
	Fonction de liaison biologique	Complément aux milieux naturels ouverts du Vallon de la Borgne
Diagnostic	Valeur	Ces surfaces présentent une excellente valeur floristique et faunistique. Elles figurent pour les plus grandes surfaces à l'inventaire PPS.
	Atteintes	Localement surpâture
	Menaces	Enfrichement, intensification, surpâture
	Objectifs de conservation Espèces-cibles	Maintenir une gestion extensive ciblée selon les objectifs de protection
	Mesures proposées	Affectation proposée
Protection hydrique		
Protection trophique		
Aménagement		
Revitalisation		
Gestion		Fauche et pâture, en donnant la priorité à des génisses (par


	rapport aux moutons ou aux équins).
--	-------------------------------------

N°	4.1	LES BIOLEYS
		
Données générales	Description générale	Ensemble de pâturages maigres avec bosquets
	N° parcelles (propriétaires)	Diverses : particuliers
	Surface (m ²)	56'000
	Affectation homologuée	Zone agricole 2
	Statut de protection	Objet PPS n° 7158
	Environnement	Forêt montagnarde, pâturages
	Utilisation actuelle	Pâturage
Données biologiques	Milieux identifiés (selon la typologie des milieux de Suisse)	4.2.4 Pelouse mi-sèche médio-européenne
	Faune présente	Riche entomofaune (orthoptères, lépidoptères). Torcol, pie-grièche écorcheur, pipit des arbres.
	Flore présente	
	Eléments potentiels	
	Fonction de liaison biologique	Milieu sec ouvert de liaison entre la montagne et la Borgne
Diagnostic	Valeur	Ces surfaces présentent une excellente valeur floristique et faunistique.
	Atteintes	Construction d'une habitation (postérieure à l'inventaire PPS), terrassements et ensemencement
	Menaces	Enrichissement, intensification, terrassement surpâturage
	Objectifs de conservation Espèces-cibles	Maintenir une gestion extensive ciblée selon les objectifs de protection Restauration des surfaces atteintes
Mesures proposées	Affectation proposée	Zone de protection de la nature superposée à zone agricole 2.
	Protection hydrique	
	Protection trophique	
	Aménagement	
	Revitalisation	
	Gestion	Fauche ou pâture, en donnant la priorité à des génisses

N°	5.17.1-8	LES RINDOUETS : PRES MAIGRES
		
Données générales	Description générale	Surfaces de prés maigres fauchés et pâturés réparties sur les Rindouets
	N° parcelles (propriétaires)	Diverses : particuliers
	Surface (m ²)	Plusieurs surfaces de 1'000 à 9'000 m ²
	Affectation homologuée	Zone à bâtir part.
	Statut de protection	-
	Environnement	Pâturages, mayens et résidences secondaires
	Utilisation actuelle	Pâturages, fauches
Données biologiques	Milieus identifiés (Typo CH)	4.2.4 Pelouse mi-sèche médio-européenne
	Faune présente	
	Flore présente	
	Éléments potentiels	
	Fonction de liaison biologique	Réseau de milieux secs dans les surfaces plus fraîches
Diagnostic	Valeur	Ces surfaces présentent une excellente valeur floristique et faunistique. Présence notamment du tarier des prés (disparu plus bas sur la commune), du pipit des arbres. Richesse en orthoptères et lépidoptères.
	Atteintes	
	Menaces	Intensification, amendement, irrigation, terrassements
	Objectifs de conservation Espèces-cibles	Conservation de l'état actuel
Mesures proposées	Affectation proposée	Zone de protection de la nature superposée à la zone agricole 2.
	Protection hydrique	
	Protection trophique	
	Aménagement	
	Revitalisation	
	Gestion	Fauche ou pâture, en donnant la priorité à des génisses de


		préférence à des moutons.
N°	7.1 7.2 7.3	RINDOUETS – LES COLLONS SARA – VERNEYS BIOLEYS
		
Données générales	Description générale	Ensemble de pâturages et de bosquets souvent issus de friches, contenant deux secteurs de mayens esthétiquement intéressants : Tsévréré (ensemble de vieux chalets) et Bouillets (mayens de maître entouré d'un pâturage à flore et entomofaune riches et diversifiées).
	N° parcelles (propriétaires)	Diverses : particuliers
	Surface (m ²)	
	Affectation homologuée	Zone à bâtir, Zone agricole 1 et 2
	Statut de protection	
	Environnement	Forêt montagnarde, prés gras
	Utilisation actuelle	Pâturages et fauches
Données biologiques	Milieux identifiés (selon la typologie des milieux de Suisse)	4.5.1 Prairie de fauche de basse altitude 4.5.3 Pâturage de basse et moyenne altitude
	Faune présente	Riche en orthoptères et lépidoptères dont notamment l'Azuré de la croisette. Secteur de pâturage favorable au pipit des arbres, au torcol et à la pie-grièche écorcheur. Au moins une petite gouille avec grenouille rousse et libellules.
	Flore présente	Gentiane croisette
	Eléments potentiels	
	Fonction de liaison biologique	Zone d'échanges et de passage pour la faune entre la forêt du cône de Thyon et la Basse Borgne.
Diagnostic	Valeur	Cette région présente un intérêt comme exploitation agricole très extensive et héberge une grande partie de la flore et de la faune compagnes des cultures, bien que les espèces les plus exigeantes, présentes dans les zones agricoles encore entretenues de façon presque traditionnelle, sont absentes. Espace calme, peu parcouru et semi-boisé, favorable aux

		oiseaux de proies (site de reproduction de buses, de bondrées, d'éperviers et d'autours, terrain de chasse occasionnel des aigles royaux).
	Atteintes	
	Menaces	Enfrichement, intensification, corrections de terrain Dégradation du cachet des zones de mayens par des constructions nouvelles ou inadaptées.
	Objectifs de conservation Espèces-cibles	Maintenir une gestion extensive. Profiter des sources pour aménager de petits plans d'eau pour favoriser les batraciens et libellules.
Mesures proposées	Affectation proposée	Zone agricole protégée.
	Protection hydrique	
	Protection trophique	
	Aménagement	
	Revitalisation	
	Gestion	Fauche ou pâture, en donnant la priorité à des génisses de préférence à des moutons.

N°	8.1 8.2	GRANGE BORZEY LATIORE
		
Données générales	Description générale	Vergers d'arbres fruitiers à hautes-tiges sur prairies de fauche ou de pâture (bovins), entrecoupés de haies et de bosquets, de talus et de vieux murs et parsemés de blocs rocheux et de petites crêtes sèches.
	N° parcelles (propriétaires)	Diverses : particuliers
	Surface (m ²)	
	Affectation homologuée	Zone agricole 1 et zone agricole protégée
	Statut de protection	-
	Environnement	Steppes et pinèdes du Vallon de la Borgne.
	Utilisation actuelle	Pâturages et fauches, vergers haute-tige.
Données biologiques	Milieus identifiés (selon la typologie des milieux de Suisse)	4.2.4 Pelouse mi-sèche médio-européenne 4.5.1 Prairie de fauche de basse altitude 4.5.3 Pâturage de basse et moyenne altitude

	Faune présente	
	Flore présente	
	Eléments potentiels	
	Fonction de liaison biologique	
Diagnostic	Valeur	<p>Paysage agricole traditionnel exceptionnel dans son ensemble (le plus grand verger à hautes-tiges du canton : objet 273-14) et dans les détails (noyer du parc de Courtille, crêtes séchardes en bordure inférieure, etc.).</p> <p>Diversité floristique présentant un intérêt pour la faune : haies (noisetiers, frênes, viorne lantane); présence de zones séchardes dispersées (affleurements, murgiers).</p> <p>Plantes particulièrement rares : <i>Linum austriacum</i> qui pousse sur les affleurements secs et les murgiers et <i>Sisymbrium altissimum</i>, une rudérale rare.</p> <p>Grande richesse faunistique liée à la forte structuration du site. Notons les oiseaux des haies (gros-bec, pic épeichette, pic vert, pic épeiche, torcol, pie-grièche écorcheur). Malgré la présence de prés assez gras, les papillons ont une bonne diversité en raison de la présence permanente de fleurs grâce au tournus de l'exploitation et de la proximité de pentes sèches (Basse Borgne). Les orthoptères sont spécialement abondants dans les zones de friches à hautes herbes. Forte abondance de grillons (source de nourriture pour les oiseaux).</p> <p>La partie inférieure sert de zone de dégagement et de zone tampon importante pour la faune de la vallée de la Borgne (notamment en hiver pour les cerfs).</p>
	Atteintes	<p>Goudronnage ou gravelage des chemins, d'où perte de sites de ponte pour les insectes fouisseurs.</p> <p>Fauche excessive des talus des chemins communaux.</p> <p>Clôture de certains vergers avec un treillis.</p> <p>Bisse en béton, torrent de Crou canalisé en dur jouant le rôle de piège pour les petits animaux).</p> <p>Purinage</p>
	Menaces	<p>Suppression systématique des arbres âgés, malades ou morts, sans remplacement.</p> <p>Destruction des zones séchardes qui restent à l'interface Latiore-vallon de la Borgne par surpâturage et fumure.</p> <p>Unification de l'exploitation.</p> <p>Goudronnage des chemins encore herbeux.</p> <p>Défrichement excessif des bosquets.</p> <p>Fauche excessive des talus des chemins communaux.</p>
	Objectifs de conservation Espèces-cibles	<p>Eviter des dégradations par des aménagements excessifs tels que suppression des structures (arbres, buissons, murets, blocs,...).</p>
Mesures proposées	Affectation proposée	Zone agricole protégée..
	Protection hydrique	
	Protection trophique	
	Aménagement	

	Revitalisation	
	Gestion	<p>Poursuite de l'exploitation extensive mixte (fauche et pâture) sans intensification et selon un programme offrant en permanence des plantes en fleurs durant la belle saison. Conservation des prairies permanentes, éviter l'intensification (amendement, apport de lisier). Ne pas labourer les prairies.</p> <p>Conservation des éléments secs (pas de mise en culture, pas d'arrosage).</p> <p>Conservation des structures (murgiers, haies, murs, chemins de terre) et entretien en tournus.</p> <p>Pour les arbres : soit subvention pour le remplacement des arbres fruitiers à hautes-tiges, avec programme de conservation des vieux arbres morts ou mourants (comme gîtes pour la faune), soit programme d'arborisation avec des buissons et des arbres sauvages sous forme de haies, de bosquets d'arbres isolés coordonnés avec les structures (murs, blocs rocheux,..).</p>

N°	8.3	PELLISSIER - YPRESSE - LA COMBE - LES PRASSES
		
Données générales	Description générale	Espace agricole constitué essentiellement de prairies de fauche et de pâturages à ovins. Restes de quelques anciens vergers fruitiers à hautes-tiges (Pellissier, Ypresses, Prasses). Beau réseau de haies hautes le long des anciens chemins et de haies basses sur les murets des terrasses (Pellissiers), chemins de terre. Forte tendance à l'enforestation des terrains marginaux.
	N° parcelles (propriétaires)	Diverses : particuliers
	Surface (m ²)	
	Affectation homologuée	Zone agricole protégée.
	Statut de protection	-
	Environnement	Forêt montagnarde

	Utilisation actuelle	Fauche et pâture
Données biologiques	Milieux identifiés (selon la typologie des milieux de Suisse)	4.2.4 Pelouse mi-sèche médio-européenne 4.5.1 Prairie de fauche de basse altitude 4.5.3 Pâturage de basse et moyenne altitude
	Faune présente	
	Flore présente	
	Eléments potentiels	
	Fonction de liaison biologique	L'ensemble joue un rôle écologique important comme zone de dégagement et axe de liaison biologique entre les steppes des Crêtes de Pattier et celles de Combe.
Diagnostic	Valeur	Paysage privilégié par son état de conservation. Du point de vue floristique on note une belle diversité de prairies (prés maigres fauchés ou pâturés dans les pentes, de prés fauchés mi-gras dans les plats et de prés plus frais mais maigres à la Zeittetta), de type d'exploitation (pâture par des bovins, des ovins, fauche, friche, vergers fruitiers) et de structure (haies, murs, affleurements séchards). Présence de bosquets, de buissons isolés et de haies structurant le paysage. Présence de la paradisie, un superbe lis, au sommet de la Combe des Prasses. Du point de vue faunistique cette région se caractérise par une richesse et une diversité égale au verger de Latiore en ce qui concerne les mammifères (chevreuil, cerf, lièvre par exemple) et les oiseaux (pie-grièche écorcheur, pipit des arbres, gros-bec, pic épeichette) Le site constitue un terrain de chasse important pour les buses et les bondrées. La diversité et le nombre d'insectes (papillons, criquets) est également plus élevé que dans le site de Latiore : ce fait est à mettre en relation avec un engraissement moindre des prés, l'absence de pesticides et avec une grande diversité de conditions écologiques.
	Atteintes	Purinage. Goudronnage des chemins, fauche excessive des talus des chemins. Remplacement des bisses par un réseau de conduites sous pression. Taille excessive des haies avec dépôt du broyat des branches. Intensification de l'exploitation agricole. Constructions nouvelles. Arborisation exotique autour des chalets. Nouveau depuis ancien PAZ : purinage de plus en plus répandu.
	Menaces	Poursuite des mesures décrites sous menaces. Intensification agricole et disparition progressive des arbres fruitiers, des murgiers, des bosquets. Extension des friches et embroussaillage étendu. Utilisation non agricole
	Objectifs de conservation Espèces-cibles	Conserver l'état actuel. Restaurer certains éléments (réseau de haies, vergers à hautes-tiges). Déboiser et pâturer les secteurs qui se

		ferment. Si possible, créer des milieux complémentaires (petits étangs).
Mesures proposées	Affectation proposée	Zone agricole protégée.
	Protection hydrique	
	Protection trophique	
	Aménagement	
	Revitalisation	
	Gestion	Exploitation extensive mixte (fauche et pâture) sans intensification. Subventions pour la plantation d'arbres fruitiers en lignes ou isolés, conservation des arbres fruitiers existants (même morts, comme site de reproduction des torcols et pics épeichettes. Conservation des haies existantes et reconstitution des haies hautes et basses récemment dégradées. Définition d'une arborisation minimale lors des travaux de débroussaillage.

N°	8.4	SECTEUR BOVERESSES-DAILLEYS - POULAN – YPRESSE – CHAMP DU CLOS
Données générales	Description générale	Ensemble paysager comprenant des prairies de fauche enchâssées dans une forêt en partie issue de friche sur d'anciennes cultures en terrasses, parsemées de petits affleurements steppiques et de parcelles en friches envahies de buissons (sureau, cornouiller, prunellier) très favorables aux fauvettes et pies-grièches écorcheurs.
	N° parcelles (propriétaires)	Diverses : particuliers
	Surface (m ²)	
	Affectation homologuée	Zone agricole, zone agricole protégée
	Statut de protection	-
	Environnement	Forêt montagnarde
	Utilisation actuelle	Fauche et pâture
Données biologiques	Milieux identifiés (selon la typologie des milieux de Suisse)	4.2.4 Pelouse mi-sèche médio-européenne 4.5.1 Prairie de fauche de basse altitude 4.5.3 Pâturage de basse et moyenne altitude
	Faune présente	
	Flore présente	
	Éléments potentiels	
	Fonction de liaison biologique	Cette zone assure le contact écologique entre les steppes des Crêtes de Pattier et celles des régions inférieures (Boveresses, Cottard) en permettant un certain erratisme des insectes spécialisés notamment.
Diagnostic	Valeur	Intérêt floristique en raison de la présence de bulbocode, une sorte de crocus à sépales étalés, trahissant des prés maigres.

		Du point de vue faunistique on note une bonne richesse entomologique (papillons, sauterelles des prés) en raison de l'alternance prairies de fauche-espace steppique-murgiers-murs.
	Atteintes	L'intensification (nivellement du terrain, engraissement ou suppression des prairies) des secteurs peu pentus est excessive et a sans doute causé la disparition d'autres plantes, rudérales notamment. La fermeture des boisements sur les secteurs plus raides réduit les espaces à disposition des espèces liées aux prairies.
	Menaces	Corrections de terrain, constructions nouvelles. Poursuite des actions citées sous Atteintes.
	Objectifs de conservation Espèces-cibles	Conserver au moins la qualité actuelle et la structure bocagère Rétablir quelques espèces disparues. Dans le cadre d'un concept, étendre la surface de pâture (transformation des boisements en pâturage boisé) et stopper, voire réduire l'intensification des surfaces encore exploitées.
Mesures proposées	Affectation proposée	Zone agricole protégée Zone de protection du paysage superposée (8.4.6) Champ du Clos)
	Protection hydrique	
	Protection trophique	
	Aménagement	
	Revitalisation	
	Gestion	Information des propriétaires et exploitants. Conservation de la structure bocagère. Poursuite de l'exploitation extensive mixte (fauche et pâture) sans intensification. Dans les secteurs où il y a des arbres fruitiers : subventions pour la plantation d'arbres fruitiers en lignes ou isolés, conservation des arbres fruitiers existants

N°	8.5	MAYENS-DE-SION
Données générales	Description générale	Ensemble de pâturages et de bosquets souvent issus de friches, avec une quantité de mayens parfois esthétiquement intéressants). La flore et l'entomofaune riches et diversifiées.
	N° parcelles (propriétaires)	Diverses : particuliers
	Surface (m ²)	
	Affectation homologuée	Zone habitation faible densité D (densité 0.10)
	Statut de protection	
	Environnement	Forêt montagnarde, prés gras
	Utilisation actuelle	Pâturages et fauches
Données biologiques	Milieux identifiés (selon la typologie des milieux de Suisse)	4.5.1 Prairie de fauche de basse altitude 4.5.3 Pâturage de basse et moyenne altitude
	Faune présente	Lépidoptères: Azuré de la croisette. Secteur de pâturage favorable au pipit des arbres.
	Flore présente	Gentiane croisette
	Eléments potentiels	
	Fonction de liaison biologique	Zone d'échanges et de passage pour la faune entre la forêt du cône de Thyon et le secteur des Boveresses
Diagnostic	Valeur	Cette région présente un intérêt comme exploitation agricole très extensive et héberge une grande diversité floristique.
	Atteintes	Présence de lupins.
	Menaces	Enfrichement, intensification, corrections de terrain Dégradation du cachet des zones de mayens par des constructions nouvelles ou inadaptées.
	Objectifs de conservation Espèces-cibles	Maintenir une gestion extensive.
Mesures proposées	Affectation proposée	Zone agricole protégée.
	Protection hydrique	
	Protection trophique	
	Aménagement	
	Revitalisation	
	Gestion	Fauche ou pâture, en donnant la priorité à des génisses de préférence à des moutons.

N°	8.9	SECTEUR ARGILLY
Données générales	Description générale	Prés de fauche pour l'essentiel, en contact avec le Vallon de la Borgne et bosquets sur d'anciennes cultures en terrasses, parsemées de petits affleurements steppiques et de parcelles en friches envahies de buissons (sureau, cornouiller, prunellier) très favorables aux fauveltes et pies-grièches écorcheurs.
	N° parcelles (propriétaires)	Diverses : particuliers
	Surface (m ²)	
	Affectation homologuée	Zone agricole 2, zone de protection du paysage
	Statut de protection	-
	Environnement	Forêt montagnarde
	Utilisation actuelle	Fauche et pâture
Données biologiques	Milieux identifiés (selon la typologie des milieux de Suisse)	4.2.4 Pelouse mi-sèche médio-européenne 4.5.1 Prairie de fauche de basse altitude 4.5.3 Pâturage de basse altitude
	Faune présente	
	Eléments potentiels	
	Fonction de liaison biologique	Cette zone amène un complément mésophile aux milieux steppiques et forestiers du Vallon de la Borgne le contact écologique entre les steppes des Crêtes de Pattier et celles des régions inférieures (Boveresses, Cottard) en permettant un certain erratisme des insectes spécialisés notamment.
Diagnostic	Valeur	Intérêt floristique en raison de la présence des espèces de des prés maigres et d'une floraison importante. Du point de vue faunistique on note une bonne richesse entomologique (papillons, sauterelles des prés) en raison de l'alternance prairies de fauche-espace steppique-murgiers-murs.
	Atteintes	Intensification pour part (fumure, arrosage), déprise de l'autre (quelques surfaces en friche avec fermeture des clairières).
	Menaces	Corrections de terrain, constructions nouvelles. Poursuite des actions citées sous Atteintes.
	Objectifs de conservation Espèces-cibles	Conserver au moins la qualité actuelle et la structure bocagère
Mesures proposées	Affectation proposée	Zone agricole protégée
	Protection trophique	
	Revitalisation	
	Gestion	Information des propriétaires et exploitants. Conservation de la structure bocagère. Poursuite de l'exploitation extensive mixte (fauche et pâture) sans intensification.


N°	6.21 - 6.51	HAIES
Données générales	Description générale	Les haies principales se sont vu attribuer un numéro et figurent sur le plan. Il en existe bien davantage sur le territoire communal et leur conservation s'impose sans qu'il soit possible ou utile de toutes les répertorier. Haies de feuillus divers, principalement en bordure des chemins et s'étendant de part et d'autre de ceux-ci.
	N° parcelles (propriétaires)	Diverses : particuliers principalement
	Surface (m ²)	
	Affectation homologuée	
	Statut de protection	
	Environnement	Fauche et pâture
	Utilisation actuelle	-
Données biologiques	Milieus identifiés (selon la typologie des milieux de Suisse)	5.1.1 Ourlet maigre xérophile 5.1.2 Ourlet maigre mésophile 5.1.5 Ourlet nitrophile mésophile
	Faune présente	
	Flore présente	
	Éléments potentiels	
	Fonction de liaison biologique	Axe de liaison entre les différents biotopes.
Diagnostic	Valeur	Intérêt floristique le long de l'ourlet herbacé qui borde la haie côté agriculture. Intérêt faunistique (insectes, oiseaux, notamment) du fait des structures présentes. Intérêt paysager pour les promeneurs (ombrage et structuration du paysage).
	Atteintes	Suppression de tronçons, vieillissement avec perte de diversité.
	Menaces	Coupes d'entretien avec rejet des résidus de broyage étouffant la végétation de sous-bois et engraisant le sol.
	Objectifs de conservation Espèces-cibles	Conservation des haies, réidentification de leurs limites par débroussaillage des surfaces voisines qui se boisent trop. Rajeunissement périodique par tronçon (5-15 ans) Création de nouveaux tronçons
Mesures proposées	Affectation proposée	Zone de protection de la nature superposée Boisements hors forêt
	Protection hydrique	
	Protection trophique	
	Aménagement	
	Revitalisation	
	Gestion	Information des propriétaires et exploitants. Conservation de la structure bocagère. Poursuite de l'exploitation extensive mixte (fauche et pâture) sans intensification. Dans les secteurs où il y a des arbres fruitiers : subventions pour la plantation d'arbres fruitiers en lignes ou isolés, conservation des arbres fruitiers existants

E

VITICULTURE

**ESPECES TEMOINS,
ECOLOGIE ET
VALEUR :**

La viticulture est représentée par les vignes du Vallon de la Borgne dont l'intérêt pour la biodiversité réside essentiellement dans les éléments naturels mêlés au vignoble (steppes, talus morainiques) et dans la présence de murs en pierres sèches.

N°	9.1	LA COUTA
		
Données générales	Description générale	Vignoble en partie en terrasse dans le vallon de la Borgne.
	N° parcelles (propriétaires)	Diverses : particuliers et Commune
	Surface (m ²)	32'500
	Affectation homologuée	Zone viticole protégée
	Statut de protection	
	Environnement	Pinède et steppes du Vallon de la Borgne.
	Utilisation actuelle	Viticulture
Données biologiques	Milieus identifiés (selon la typologie des milieux de Suisse)	4.1.1 Végétation des dalles calcaires de basse altitude 7.1.4 Rudérales annuelles 7.1.5 Rudérales pluriannuelles thermophiles 7.2.1 Ruines et vieux murs
	Faune présente	
	Flore présente	
	Éléments potentiels	
	Fonction de liaison biologique	

Diagnostic	Valeur	Présence des espèces des milieux secs, floristiques et faunistiques Valeur patrimoniale et paysagère
	Atteintes	
	Menaces	Corrections de terrain, Intensification. Fermeture des habitats herbacés.
	Objectifs de conservation Espèces-cibles	Conserver au moins la qualité actuelle.
Mesures proposées	Affectation proposée	Zone agricole protégée
	Protection hydrique	
	Protection trophique	
	Aménagement	
	Revitalisation	
	Gestion	cf. objectifs. Exploitation bio

F MILIEUX SUPRA-FORESTIERS

ESPECES TEMOINS

Les landes alpines se caractérisent très facilement par l'essence arbustive dominante rhododendron, genévrier, azalée, saule nain, dryade, etc. Le tétras lyre et le lagopède, inféodés à ces landes, où ils trouvent l'essentiel de leur nourriture, peuvent être cités comme espèces témoins.

Les pelouses alpines croissent là où les conditions climatiques sont trop rudes pour les arbrisseaux nains. En liaison avec un tapis végétal plus riche, on y trouve une faune plus diversifiée (insectes surtout, mais aussi oiseaux tels que ceux cités ci-dessous).

La marmotte et le lièvre variable sont particulièrement bien adaptés aux pâturages, pelouses alpines et landes.

ECOLOGIE

Les milieux supra-forestiers naturels comprennent les landes à arbustes nains qui couvrent de grandes superficies entre la limite des forêts et les pelouses alpines. Chaque type de lande correspond à des conditions écologiques particulières (enneigement, humidité, ensoleillement, etc.).

Une partie importante de ces milieux a été défrichée et transformée en milieux subnaturels: les pâturages de montagne. En cas d'arrêt d'exploitation, la végétation des pâturages évolue en direction de la lande ou de la pelouse alpine.

Chaque groupement héberge une faune caractéristique bien spécialisée. Ainsi, le traquet motteux dépend de la présence de nombreux cailloux, rochers ou tas de pierres dans les pâturages; la grenouille rousse ne fréquente que les pâturages ayant un étang tandis que le pipit spioncelle semble s'adapter à tous ces milieux. Certaines espèces, comme le tétras lyre sont particulièrement sensibles aux dérangements provoqués par les skieurs.

COMPLEMENTARITES	<p>une population de criquets sibériens peut se contenter de 50 ha, un seul couple d'aigles royaux a besoin de quelques 50 km² de pelouses alpines dans son territoire de chasse. En été et durant l'automne les oiseaux de proie (buse, crécerelle) montent de la vallée pour chasser les campagnols des espaces supra-forestiers; inversement, en hiver, les accenteurs alpins, les chocards ou les pipits spioncelles doivent trouver des sites d'hivernage à basse altitude sous peine de mourir de faim.</p>
PROBLEMES	<p>L'ouverture de domaines skiables constitue la menace principale sur ces milieux très fragiles. L'impact le plus grave consiste dans la destruction de la végétation sur de grandes surfaces par nivellement et la revégétalisation artificielle généralisée; le dérangement de la faune hors des pistes aménagées -pour ne concerner qu'une partie des espèces - n'en est pas moins grave à long terme si les surfaces touchées s'étendent chaque année.</p> <p>La mutation de l'agriculture se fait sentir par deux processus inverses mais complémentaires: intensification (drainage des marais, apport d'engrais, déversement de purin, suppression de la diversité du milieu) et abandon des secteurs difficiles ou éloignés (fermeture des milieux ouverts par embroussaillage).</p> <p>La consommation d'eau (ménages, irrigation, canon à neige, électricité) menace les petits points d'eau (ruisselets, sources, marais, gouilles) qui font la diversité de certaines zones alpines.</p> <p>La pression du tourisme estival menace les biotopes humides (fragile et de taille réduite) dans les zones facilement accessibles (risques de piétinement).</p>
OBJECTIFS	<p>Conservation des éléments paysagers au cœur du domaine skiable. Conservation des valeurs naturelles dans les alpages. Restauration de certains biotopes ou refuges pour la faune, en accord avec les exploitants de l'alpage et les gestionnaires du domaine skiable. Respect maximal des biotopes voisins et des conditions locales pour les mesures de revitalisation des pistes (restriction du recours à des semences "exotiques", à des méthodes utilisant beaucoup d'engrais ou à l'apport de terre végétale).</p>
MESURES	<p>Planification Classement en zone de protection de la nature de l'ensemble des biotopes particuliers et du solde en zone de protection du paysage superposée.</p> <p>Gestion Restriction de parcours du bétail et prescription d'un programme de remise en état pour les pistes artificielles. Interdiction de réaliser de grands terrassements étendus dans la zone à priorité agricole. Interdiction de supprimer systématiquement les éléments et les structures du paysage dans les zones de protection de la nature et de protection du paysage. Purinage à l'aval de l'alpage en quantité modérée par maintien d'une grande zone d'épandage, renoncement au purinage à l'amont de l'alpage pour maintenir un pâturage séchard.</p>

N°	3.1	TSERMETTA
Données générales	Description générale	Ancienne zone de pâturage d'altitude (jusqu'à peu) en forme de cuvette constituant une unité paysagère bien délimitée et conservée.
	N° parcelle (propriétaire)	Non cadastrée : Bourgeoisie
	Surface (m ²)	700'000
	Affectation homologuée	Zone de protection du paysage
	Statut de protection	
	Environnement	
	Utilisation actuelle	Aucune
Données biologiques	Milieux identifiés (selon la typologie des milieux de Suisse)	2.2.2 Parvocariçaie acidophile 4.3.5 Pâturage maigre acide 4.3.6 Pelouse rocheuse acide 4.3.7 Pelouse acide de l'étage alpin supérieur 5.4.5 Lande subalpine méso-hygrophile sur sol acide 6.6.3 Forêt de mélèzes et d'aroles
	Faune présente	
	Flore présente	
	Éléments potentiels	
	Fonction de liaison biologique	
Diagnostic	Valeur	Intérêt paysager, en tant que site intact et comme complément de la région de l'Essertse sur Hérémente. Intérêt floristique en tant que nardaie, soumise à des conditions climatiques extrêmes influant sa micromorphologie. Présence de zones humides en voie d'assèchement.
	Atteintes	Atteinte paysagère due aux installations des fenêtres de Grande Dixence.
	Menaces	Développement des parcours VTT.
	Objectifs de conservation Espèces-cibles	Conservation de l'état actuel. Renaturation des gouilles asséchées (3.1.1) Réduction de l'impact paysager des installations de Grande Dixence (lors de travaux d'entretien, p. ex.)
Mesures proposées	Affectation proposée	Zone de protection de la nature primaire
	Protection hydrique	
	Protection trophique	
	Aménagement	
	Revitalisation	Cf. objectifs
	Gestion	Aucune

N°	3.2	ETHEROLLA
Données générales	Description générale	Massif forestier à aroles et mélèzes, landes à genévrier et rhododendron, rochers et éboulis. L'objet est longé au sud par le télésiège et la piste de ski de l'Etherolla et traversé par une piste de liaison et le passage des dameuses.
	N° parcelle (propriétaire)	Non cadastré Consortage de l'alpage de Thyon
	Surface (m ²)	200'000
	Affectation homologuée	Zone de protection de la nature
	Statut de protection	
	Environnement	Landes alpines et pâturages
	Utilisation actuelle	Aucune
Données biologiques	Milieus identifiés (selon la typologie des milieux de Suisse)	5.4.5 Lande subalpine méso-hygrophile sur sol acide 6.6.3 Forêt de mélèzes et d'aroles
	Faune présente	
	Flore présente	
	Éléments potentiels	
	Fonction de liaison biologique	
Diagnostic	Valeur	Intérêt paysager, floristique (les landes sont des milieux dignes de protection selon l'OPN) et faunistique (présence du tétras-lyre, du merle à plastron).
	Atteintes	ski hors piste
	Menaces	
	Objectifs de conservation Espèces-cibles	Maintien de l'état actuel
Mesures proposées	Affectation proposée	Zone de protection de la nature primaire (milieux ouverts) et superposée (aire forestière)
	Protection hydrique	
	Protection trophique	
	Aménagement	
	Revitalisation	
	Gestion	Interdiction du ski hors-piste Aucun entretien

N°	8.7	ALPAGE DE THYON, VOIR PAD DOMAINE SKIABLE DE THYON STRUCTURES DE PATURAGE BOISE INCLUSES
Données générales	Description générale	Vaste plateau occupé par un pâturage subalpin gagné sur la forêt et sur les landes alpines et dominé par une zone de ski très équipée. Eléments de pâturages boisés principalement en périphérie et arbres isolés répartis entre les pistes de ski.
	N° parcelle (propriétaire)	Non cadastré. Consortage de l'alpage de Thyon
	Surface (m ²)	>600'000
	Affectation homologuée	Zone agricole 2, domaine skiable et zone de protection du paysage.
	Statut de protection	
	Environnement	Forêt
	Utilisation actuelle	Alpage, ski, tourisme
Données biologiques	Milieus identifiés (selon la typologie des milieux de Suisse)	4.3.5 Pâturage maigre acide 4.5.4 Pâturage gras subalpin et alpin 5.4.5 Lande subalpine méso-hygrophile sur sol acide 6.6.3 Forêt de mélèzes et d'aroles 7.1.7 Reposoir à bétail subalpin ou alpin
	Faune présente	
	Flore présente	
	Eléments potentiels	
	Fonction de liaison biologique	Liaison entre les milieux ouverts alpins et montagnards
Diagnostic	Valeur	Intérêt paysager réduit en raison du fort équipement dans la région de Thyon, mais prioritaire dans un concept d'exploitation du tourisme estival. L'intérêt floristique du pâturage à l'aval des bâtiments de l'alpage est réduit en raison de l'engraissement, alors que la flore est plus variée à l'amont et que les pentes ouest sous les crêtes de Thyon hébergent encore une flore de montagne typique. Intérêt faunistique élevé malgré le domaine skiable. On note la présence de l'alouette des champs, du tarier des prés, du pipit spioncelle, et dans la partie parsemée de blocs, du traquet motteux et, notamment, du criquet stridulant (<i>Psophus stridulus</i>). La création d'étangs et le rétablissement de marais de pente dans le cadre du PRC ont augmenté la qualité paysagère et écologique du site. # convient de prendre des mesures pour les conserver, voire les améliorer comme secteur de promenade et de découverte de la montagne facilement accessible pour les résidents de Thyon 2000 en été.
	Atteintes	Remontées mécaniques, pistes de ski, constructions diverses, drainages, nivellements importants. Apports de sol exogène avec semences de plantes exotiques lors de


		travaux de terrassement. Non remplacement des arbres isolés, secs.
	Menaces	Poursuite des atteintes et dévalorisation progressive par urbanisation, améliorations foncières, nivellements des inégalités du sol, reverdissement artificiel, etc.
	Objectifs de conservation Espèces-cibles	Maintien de l'état actuel des secteurs peu engraisés. Conservation des structures. Restauration des secteurs et des biotopes dégradés. Création de conditions plus favorables pour la flore et la faune. Entretien du pâturage boisé (plantations). Offre de petits centres d'attraction pour le tourisme estival, mise en valeur des richesses naturelles et de l'exploitation agricole. Ces objectifs sont traduits dans le plan d'aménagement détaillé (PAD) du domaine skiable.
Mesures proposées	Affectation proposée	Zone agricole protégée (amont chottes) et zone agricole II
	Protection hydrique	cf. PAD du domaine skiable
	Protection trophique	cf. PAD du domaine skiable
	Aménagement	cf. PAD du domaine skiable
	Revitalisation	cf. PAD du domaine skiable
	Gestion	Différencier la gestion : 8.7 priorité à l'exploitation agricole comme actuellement (pas de purinage à l'amont des bâtiments de l'alpage), lutte contre l'extension des vérâtres, de certaines landes, mais en évitant toute intensification; 6.1 -6.20 plantation de mélèzes isolés pour maintenir ou recréer le pâturage boisé en tenant compte des impératifs liés au ski. Ces propositions en vue de restaurer la qualité paysagère et écologique de la région ne doivent pas empêcher l'exploitation touristique et agricole, mais en réduire les effets indésirables par une plus grande maîtrise des interventions.

N°	5.18, 5.19	ALPAGE DE THYON : SECTEURS DE BLOCS ET PRES MAIGRES, VOIR PAD DOMAINE SKIABLE DE THYON
Données générales	Description générale	Deux secteurs avec des blocs dispersés sur des prés maigres subsistant au nord de des bâtiments de l'alpage.
	N° parcelle (propriétaire)	Non cadastré. Consortage de l'alpage de Thyon.
	Surface (m ²)	
	Affectation homologuée	Zone agricole 2, domaine skiable et zone de protection du paysage.
	Statut de protection	
	Environnement	Forêt, alpage
	Utilisation actuelle	alpage, ski, tourisme
Données biologiques	Milieus identifiés (selon la typologie des milieux de Suisse)	4.3.5 Pâturage maigre acide
	Faune présente	
	Flore présente	
	Éléments potentiels	
	Fonction de liaison biologique	
Diagnostic	Valeur	Intérêt faunistique élevé malgré le domaine skiable. On note la présence du traquet motteux et du criquet stridulant (<i>Psophus stridulus</i>).
	Atteintes	Remontées mécaniques, pistes de ski, constructions diverses, nivellements importants.
	Menaces	Poursuite des atteintes et dévalorisation progressive par urbanisation, améliorations foncières, nivellements des inégalités du sol, reverdissement artificiel, etc.
	Objectifs de conservation Espèces-cibles	Maintien de l'état actuel de ces secteurs peu engraisés. Conservation des structures. Création de conditions plus favorables pour la flore et la faune. Ces objectifs sont traduits dans le plan d'aménagement détaillé (PAD) du domaine skiable.
Mesures proposées	Affectation proposée	Zone de protection de la nature superposée à la zone agricole 2.
	Protection hydrique	cf. PAD du domaine skiable
	Protection trophique	cf. PAD du domaine skiable
	Aménagement	cf. PAD du domaine skiable
	Revitalisation	cf. PAD du domaine skiable
	Gestion	Pas de purinage, pas de terrassements

N°	8.6	LA MURAZ
Données générales	Description générale	Clairière entourant l'étang de la Muraz
	N° parcelle (propriétaire)	Non cadastré. Consortage de l'alpage de Thyon
	Surface (m ²)	35'000
	Affectation homologuée	Zone de constructions et d'installations publiques
	Statut de protection	
	Environnement	Forêt montagnarde et subalpine, chalets
	Utilisation actuelle	Place de détente
Données biologiques	Milieux identifiés (selon la typologie des milieux de Suisse)	4.3.5 Pâturage maigre acide 6.6.2 Pessièrè
	Faune présente	
	Flore présente	
	Éléments potentiels	
	Fonction de liaison biologique	
Diagnostic	Valeur	Intérêt naturel et paysager comme zone tampon entourant l'étang
	Atteintes	Déchets occasionnels
	Menaces	Développement des infrastructures (parking, notamment)
	Objectifs de conservation Espèces-cibles	Maintien de la situation actuelle. Conservation du paysage avec le moins de blessures possibles. En cas de construction ou aménagement, autorisation selon la zone mais avec bilan biodiversitaire positif.
Mesures proposées	Affectation proposée	Zone de constructions et d'installations publiques, zone agricole protégée et zone de protection du paysage superposée
	Protection hydrique	
	Protection trophique	
	Aménagement	
	Revitalisation	
	Gestion	Maintien de la situation actuelle.

G

GRANDS ENSEMBLES ET PAYSAGES

N°	1	VALLON DE LA BORGNE
		
Données générales	Description générale	La basse vallée de la Borgne est un site exceptionnel de par son paysage dynamique et sauvage, la quasi-absence d'infrastructures techniques, la diversité des biotopes, la richesse en espèces et ses éléments géologiques particuliers. A signaler : l'existence de parcelles cultivées ou en friche, dispersées dans le site (vignoble de la Coûta (9.1) et pâturages (1.10-1.24)).
	N° parcelles (propriétaires)	Diverses (particuliers) ou non cadastrées (Commune)
	Surface (m ²)	
	Affectation homologuée	Zone de protection de la nature
	Statut de protection	PPS
	Environnement	
	Utilisation actuelle	Aucune
Données biologiques	Milieus identifiés (selon la typologie des milieux de Suisse)	4.1.1 Végétation des dalles calcaires de basse altitude 4.2.1.1 Pelouse steppique 4.2.1.2 Pelouse mi-sèche continentale 4.2.2 Pelouse sèche médio-européenne 6.4.3 Pinède continentale xérophile
	Faune présente	
	Flore présente	
	Éléments potentiels	
	Fonction de liaison	

	biologique	
Diagnostic	Valeur	<p>Le paysage frappe par sa sauvagerie (paroi rocheuses, gorges, pentes érodées, falaises morainiques, îles sur la Borgne), ses contrastes (pentes boisées sur les versants nord et dénudées sur les versant sud), ses lumières chaudes (teintes brune, jaune, ocre des steppes et des rochers). Les falaises morainiques permettent de lire l'histoire glaciaire récente.</p> <p>La flore compte une grande richesse en raison de la diversité des milieux (pinède, chênaie, pelouses sèches, zones alluviales, aulnaies de pentes, friches, etc.). C'est sur la steppe du Château de Vex qu'on trouve le rare <i>Trisetum Cavallinesii</i>, qui ne croît en Suisse qu'en quelques sites du Valais, par exemple.</p> <p>La faune n'est pas en reste et compte des espèces prestigieuses comme l'aigle royal (l'aire la plus basse de Suisse !) ou le lynx et une immense diversité d'insectes, notamment de papillons et d'orthoptères et d'autres groupes d'espèces dont un grand nombre n'existent pas ailleurs sur le territoire de la commune (notamment les hyménoptères fouisseurs qui se reproduisent dans les falaises morainiques).</p> <p>En fait, ne manquent que la faune et la flore strictement inféodées aux hautes altitudes et aux cultures (prairies, vergers).</p>
	Atteintes	<p>Déversements de déchets en divers points de la limite supérieure ouest du site.</p> <p>Déversements de déchets agricoles (branches, troncs, etc.) en divers zones de contact entre l'agriculture et les milieux naturels.</p> <p>Pâturage intensif (avec des moutons) de certains pâturages (voire temporairement de steppes) qui se vident de flore et de faune.</p> <p>Forte densité de chemins de part et d'autre du vignoble de la Coûta.</p>
	Menaces	<p>Le développement d'activités de loisirs invasifs (grimpe, via ferrata, slackline, ..), la poursuite du déversement de déchets, l'ouverture ou la prolongation de routes existantes, l'exploitation d'une gravière, la remise en culture des anciens champs de la Pirra, le traitement du vignoble par hélicoptère, la répétition de terrassements ponctuels sur certaines steppes constituent des interventions susceptibles de porter atteinte à la richesse ou à la beauté de ce site.</p>
	Objectifs de conservation Espèces-cibles	<p>Conservation de l'aspect, de la richesse et de la sauvagerie actuelles.</p> <p>Classement des forêts en réserve forestière et développement d'un concept de gestion biodiversitaire au niveau intercommunal.</p>
M e s	Affectation proposée	Zone de protection de la nature primaire et zone de

		protection de la nature superposée
	Protection hydrique	cf. règlement de la zone
	Protection trophique	cf. règlement de la zone
	Autres mesures	
	Revitalisation	
	Gestion	A court terme : Assainir la décharge active et anciennes décharges. Encourager le pâturage par des bovins à la place du pâturage par des moutons dans les prairies. Cf. règlement de la zone

N°	8.8	SINLIO – L'ARGILLY
Données générales	Description générale	Vaste complexe de milieux secs (steppiques, forestiers et rocheux) dominant la plaine et les gorges de la Borgne.
	N° parcelles (propriétaires)	Diverses . Particuliers, Commune
	Surface (m ²)	
	Affectation homologuée	Zone de protection du paysage et zone de protection de la nature
	Statut de protection	
	Environnement	Forêt montagnarde et prés ou pâturages
	Utilisation actuelle	Aucune
Données biologiques	Milieux identifiés (selon la typologie des milieux de Suisse)	4.2.1.2 Pelouse mi-sèche continentale 4.2.4 Pelouse mi-sèche médio-européenne 6.3.4 Chênaie buissonnante 6.4.3 Pinède continentale xérophile
	Faune présente	
	Flore présente	
	Éléments potentiels	
	Fonction de liaison biologique	
Diagnostic	Valeur	Intérêt paysager comme ligne marquant l'horizon vu de la plaine. Site de reproduction ancien, actuel et potentiel d'oiseaux rupestres. Flore steppique et de forêts sèches sur les affleurements. Complément floristique et faunistique aux Crêtes des Boveresses.
	Atteintes	Ligne à haute tension. Erosion dues à la route en pied de certains talus. Construction de cabanes sur la crête. Déversement de déchets.
	Menaces	Constructions sur la ligne d'horizon (bâtiments, pylônes). Destruction des prés secs (enforestation, surpâturage, intensification, terrassements, constructions) Poursuite des atteintes.
	Objectifs de conservation Espèces-cibles	Conservation du paysage avec le moins de blessures possibles. Conservation des essences forestière en station (pinède). Réouverture de terrasses en forêt et pâturage extensif par des chèvres.

Mesures proposées	Affectation proposée	Zone de protection du paysage superposée
	Protection hydrique	
	Protection trophique	
	Aménagement	
	Revitalisation	
	Gestion	Réouverture de terrasses forestière. Ailleurs, entretien minimal des boisements dans un but de sécurité pour les constructions et équipements situés en dessous dans le secteur. Définition d'un plan d'alignement et d'arborisation pour les secteurs situés en zone à bâtir.

H SITES BATIS

ESPECES TEMOINS

Certaines espèces de chauves-souris n'ont pu coloniser notre pays qu'en ayant recours aux constructions humaines. Dans les combles, souvent surchauffées en été en raison de l'absence de toute isolation sous des toitures d'ardoises, elles trouvent des conditions micro-climatiques exceptionnelles leur permettant de mettre bas.

D'autres espèces habitent les grottes naturelles (peu nombreuses) et ont colonisé les grottes artificielles (mines désaffectées, tunnels abandonnés).

ECOLOGIE

C'est en été que les chauves-souris fréquentent les constructions humaines pour mettre bas. A cette saison, elles sont extrêmement sensibles à tout dérangement qui peut faire échouer la reproduction. Comme les chauves-souris ne mettent bas qu'un seul jeune par an, un échec peut avoir des conséquences graves pour l'avenir d'une colonie.

En hiver, ces animaux se retirent dans des sites naturels pour hiberner.

En sus du calme et de la tranquillité pendant la mise bas, les chauves-souris ont besoin de l'accessibilité à leurs refuges (absence d'éclairage) et d'une température moyenne élevée. Pour garantir ces deux conditions importantes, il convient de laisser un accès en permanence ouvert, mais un seul pour éviter les courants d'air. D'autre part, il faut renoncer à poser une isolation sous la couverture des toitures de façon à permettre un échauffement important de l'atmosphère des combles ou compenser l'isolation par un chauffage artificiel. Enfin pour réduire les perturbations des activités nocturnes des chauves-souris, il faut renoncer à éclairer au moins une face du bâtiment occupé (en l'occurrence, la face nord de l'église St Sylve où est aménagée la sortie du gîte).



Photo 8 : L'église St-Sylve (10.1)

Les exigences des chauves-souris sont précises, c'est pourquoi nous recommandons de faire systématiquement appel à un spécialiste (s'adresser au Réseau chauves-souris Valais (<https://chauve-souris-valais.ch>)).

N°	10.1	ANCIENNE EGLISE DE ST SYLVE
Données générales	Description générale	Les combles de l'église de St Sylve ont été adoptés par une population de chauves-souris rares (le rhinolophe grand fer à cheval) comme site de mise bas.
	N° parcelle (propriétaire)	383. Paroisse catholique romaine de Vex
	Surface (m ²)	
	Affectation homologuée	
	Statut de protection	
	Environnement	
	Utilisation actuelle	
Données biologiques	Milieux identifiés (selon la typologie des milieux de Suisse)	
	Faune présente	Rhinolophe grand fer à cheval
	Flore présente	
	Éléments potentiels	
	Fonction de liaison biologique	
Diagnostic	Valeur	Dans la mesure où ce rhinolophe se reproduit dans 4 localités en Suisse, l'église de St Sylve constitue un site d'importance nationale (2 ^{ème} en importance au niveau Suisse).
	Atteintes	Aucune. Les mesures de protection prises durant et après la restauration ont donné des résultats positifs qui se sont

		révélés efficaces.
	Menaces	Travaux ou activités et visites dans les sites de reproduction durant la belle saison. Fermeture de l'accès des chauves-souris. Eclairage de la façade nord (où se situe l'accès). Destruction des terrains de chasse.
	Objectifs de conservation Espèces-cibles	Conservation du site de reproduction dans son état actuel. Conservation des terrains de chasse (vallon de la Borgne, zones agricoles traditionnelles autour de Vex). Aménagement éventuel des combles d'autres bâtiments qui ne présentent aucun intérêt actuellement.
Mesures proposées	Affectation proposée	Zone de protection de la nature superposée
	Mesures	Ne pas modifier l'état actuel de l'église de St Sylve. Ne pas éclairer la façade nord. Maintenir le chauffage en état de fonctionnement durant la belle saison. Conserver la clé sous surveillance. Prévoir une expertise en cas d'interventions dans les combles ou le clocher ou pour tous travaux d'entretien ou de rénovation du bâtiment, demander un guide pour les éventuelles visites à coordonner (s'adresser au Service cantonal des forêts et du paysage à Sion au Réseau chauves-souris Valais (https://chauve-souris-valais.ch)).
	Protection trophique	
	Aménagement	
	Revitalisation	
	Gestion	

I CORRIDOR FAUNISTIQUE SUPRAREGIONAL

ESPECES CONCERNEES Afin de se nourrir et de se reproduire, les animaux sauvages doivent pouvoir se déplacer, qu'ils soient de grande taille comme les chevreuils, les cerfs et le lynx, de taille moyenne comme les renards et les lièvres ou de petite taille comme les batraciens et les chauves-souris

ECOLOGIE Les déplacements de la faune ont lieu tout au long de l'année. Il est donc essentiel de limiter les dérangements à la faune et les obstacles de tous types (barrières, filets, etc.). En hiver notamment, la faune est particulièrement sensible au dérangement.



Photo 9 : Corridor faunistique suprarégional VS 34

N°	11.1 VS 34 LES AGETTES	CORRIDOR FAUNISTIQUE D'IMPORTANCE SUPRAREGIONALE (PERIMETRE INDICATIF)
Don	Description générale	Corridor au travers de l'important massif forestier sur les hauts des communes de Nendaz, Sion et Vex
Données biologiques	Milieux identifiés (selon la typologie des milieux de Suisse)	6.6. Forêts de conifères d'altitude
	Faune concernée	Cerf rouge, chevreuil, lynx, renard,
	Fonction de liaison biologique	Corridor faunistique, connexion est-ouest entre les versants
Diagnostic	Valeur	« de la plus grande importance pour les grands mammifères. »
	Atteintes	« Site rétréci à l'endroit où la Forêt Noire et la Forêt de l'Ours sont très rapprochées. Perturbé en hiver par les différents types de ski, et en été par les VTT, les parapentes et les promeneurs. La construction d'autres installations sportives (parcours VTT non homologués en pleine forêt, filet de protection le long de la piste de l'Ours, ski en forêt) ont provoqués de nouvelles perturbations importantes » Le corridor est classé en « état perturbé » par la Confédération
	Menaces	Poursuite et augmentation des atteintes
Mesures proposées	Affectation proposée	-
	Mesures	Homologation des parcours VTT et des sentiers pédestres d'été et d'hiver en cours, Coordination avec les remontées mécaniques pour limiter le ski en forêt Améliorer la pose de filet pour la protection des skieurs.
	Source informations	https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/biodiversite/infrastructure-ecologique/passages-a-faune.html

III SYNTHÈSE ET RÉGLEMENT

PLAN D'AFFECTATION DE ZONES - RAPPORT ENVIRONNEMENT : SYNTHÈSE ET RÉGLEMENT
ZONE DE PROTECTION DE LA NATURE INTÉGRALE

ZPN intégrale	MILIEUX	ZONE PROTECTION NATURE PRIMAIRE			REGLES GENERALES	REGLES PARTICULIERES				
		OPPPS (CH)	DCE (VS)	RCCZ						
terrains en mains publiques, sans valeur économique, sans besoin de gestion = facile à protéger par interdiction de travaux Naturel, autonome, non exploité					<ul style="list-style-type: none"> • EXPLOITATION Pour les steppes et les pelouses alpines: hors d'un plan de gestion, interdiction de toute exploitation agricole, y c. pâture . Pour les forêts du vallon de la Borgne : classement en réserve forestière avec entretien, pour favoriser les milieux ouverts et semi-ouverts. • PROBLEMES Utilisation des chemins pédestres par des cavaliers, des cyclistes, voire motocross et quads et dégradation consécutive. Surpâturage de certaines steppes, localement avance de la forêt durant les dernières décennies. Manque de finesse des entretiens (sécurité, chemin pédestre,...). Développement d'activités de loisirs intrusifs (varappe, slack line, VTT, ...) • OBJECTIFS Conservation prioritaires des espèces rares, conservation de la naturalité <i>détails selon plan et mesures de gestion à établir.</i> • GESTION NATURE Aucune ou selon plans et mesures de gestion - généraux ou particuliers (thématiques ou localisés) - avec poursuite de l'ouverture, l'extension et la liaison des steppes. Pâturage d'entretien éventuelle selon besoins écologiques (pression à adapter selon suivi des effets). • TRAVAUX et CONSTRUCTIONS Hors mesures liées à un plan de gestion nature, pas de terrassements, pas de nouvelles constructions, pas d'équipements techniques (observatoire, via ferrata, slackline, pylône, antenne, conduite, carrière...). Rénovation "patrimoniale" au sens strict possible des constructions existantes, sans changement d'affectation, ni agrandissement, ni aménagements extérieurs. Pas de création, ni d'amélioration des accès. Possibilité d'entretien des chemins pédestres sans élargissement. Inventaire et limitation des activités de loisirs compatibles avec les objectifs. • CAS PARTICULIERS INTERET PREPONDERANT En de travaux d'aménagements ou de constructions autorisés pour motifs d'intérêt supérieur, obligation de réaliser des mesures de reconstitution et de remplacement améliorant le bilan écologique. En cas de mesures de sécurité, rechercher des solutions imitant l'aspect et le dynamisme naturel. 					
							Steppes naturelles 1.1 Saut du Chien 1.2 Château	Forêts, falaises, steppes naturelles, prés 1 Vallon de la Borgne	Pelouses alpines, landes et brousses 3.1 Tsermetta 3.2 Etherolla	Pour 2.2 : dans le cadre d'un concept, à titre de PRC ou de mesures de remplacement, réouverture de terrasses dans la partie nord qui se boise
							Pour 3.1 et 3.2 : Eventuelles mesures de diversification (notamment sur 3.1.1 : création de marais, d'étangs dans le cadre de projets de gestion, de reconstitution et/ou de remplacement) Pour 3.1 et 3.2 Lors de travaux d'entretien des constructions/installations existantes autorisées (GD, paravalanche,..): adaptation pour intégration. Pour 3.2 : Interdiction de sortir des pistes environnantes ou traversante.			

PLAN D'AFFECTATION DE ZONES - RAPPORT ENVIRONNEMENT : SYNTHÈSE ET RÉGLEMENT
ZONE DE PROTECTION DE LA NATURE SUPERPOSÉE

ZPN avec exploitati	MILIEUX	ZONE PROTECTION NATURE superposée			REGLES GENERALES	REGLES PARTICULIERES
		OPPPS	DCE	RCCZ		
"petites" surfaces de terrains privés, nécessitant une exploitation agricole selon des règles dont l'application dépend de subventions VS&CH. PAZ et RCCZ peuvent interdire des atteintes structurelles (remodelage, irrigation ou drainage) ce qui sauve ici l'essentiel.	Objet agricole, exploitation extensive par pâturage	Prés maigres secs 1.15 sud Château 1.17, 1.18 & 1.19 Pirra 2.1.1, 2.1.2, 2.1.3 & 2.1.4 Crêtes Pattier Poulan 4.1 Biolleys			<ul style="list-style-type: none"> • EXPLOITATION Maintien d'une pâture extensive d'entretien des prés et marais, dans certains cas fauche tardive, après la floraison (1.15 et 1.16) Aucune fumure (purin, lisier, engrais chimiques), y compris dans zone tampon à l'amont pour les marais et étangs. Pas de parcage ni de pâture hivernaux Pas d'alimentation des animaux par apports de fourrage • PROBLEMES Utilisation pour pâturage souvent excessif par des chevaux, des lamas, ... Arrivée de plantes exotiques. • OBJECTIFS Conservation prioritaires des espèces rares par une exploitation agricole extensive adaptée aux objectifs biodiversitaires. 	Pour les prés maigres, hors PPS : irrigation par aspersion exclue; irrigation par bisse ou par tuyau percé posé sur le sol autorisée après la première fauche ou pâture.
				Prés maigres dans vallon Borgne 1 : 1.10 1.11 1.12.1 à 1.12.4 1.13 à 1.17 1.20 à 1.24 hors 1: 2.2 Crêtes des Boveresses 2.3 Veigi 2.4 Cottard 2.5.1 & 2.5.2 Talus RC 2.6 Châtelard 2.7 Plachebella 5.17.1 à 5.17.8 Rindouets	<ul style="list-style-type: none"> • GESTION Exploitation agricole extensive exclusivement. Lutte contre les exotiques. • TRAVAUX Hors programme d'amélioration des valeurs naturelles, pas de constructions, pas de terrassement, pas de suppression des structures (blocs, murs, murgiers, ...). Rénovation "patrimoniale" des constructions existantes sans changement d'affectation, ni aménagements extérieurs. Pas de création, ni d'amélioration des accès, pas de terrassements. Pas de mise en culture ouverte (pas de labour, pas de défoncement). 	

PLAN D'AFFECTATION DE ZONES - RAPPORT ENVIRONNEMENT : SYNTHÈSE ET RÉGLEMENT
ZONE DE PROTECTION DE LA NATURE SUPERPOSÉE

MILIEUX	ZONE PROTECTION NATURE superposée			REGLES GENERALES	REGLES PARTICULIERES
	OPPPS	DCE	RCCZ		
Objet agricole, exploitation extensive par pâturage			Eaux dormantes, marais (PRC Alpage Thyon) 5.1 = N2 5.2 = N3 5.3 = N4 5.4 = N5 5.5 = N6 5.6 = N8 5.7 = N9 5.8 = N10 5.9 = Muraz 5.10 = N7	<ul style="list-style-type: none"> EXPLOITATION Maintien d'une pâture extensive d'entretien des prés et marais, dans certains cas fauche tardive, après la floraison (1.15 et 1.16) Aucune fumure (purin, lisier, engrais chimiques), y compris dans zone tampon à l'amont pour les marais et étangs. Pas de parcage ni de pâture hivernaux Pas d'alimentation des animaux par apports de fourrage PROBLEMES Utilisation pour pâturage souvent excessif par des chevaux, des lamas, ... Arrivée de plantes exotiques. OBJECTIFS Conservation prioritaires des espèces rares par une exploitation agricole extensive adaptée aux objectifs biodiversitaires. 	<p>Pour les étangs et marais : pas de drainage, maintien et gestion des amenées d'eau selon le rapport final PRC. Protection des étangs et des digues contre le piétinement du bétail.</p> <p>Pour 5.8, et 5.9 : compatible avec place de pique-nique aménagée tenant compte des valeurs naturelles. Pour 5.8 : compatible avec luge d'été sur piliers.</p>
			Eaux dormantes, marais (Reynards - Vex) 5.11 Reynards 5.12 Grandes Sérandes 5.13 Rindouets 5.14 Mayens de Sion 5.15.1 & 5.15.2 Maretse 5.16 Coliore	<ul style="list-style-type: none"> GESTION Exploitation agricole extensive exclusivement. Lutte contre les exotiques. TRAVAUX Hors programme d'amélioration des valeurs naturelles, pas de constructions, pas de terrassement, pas de suppression des structures (blocs, murs, murgiers, ...). Rénovation "patrimoniale" des constructions existantes sans changement d'affectation, ni aménagements extérieurs. 	<p>Pour les marais : pas de drainage, maintien et gestion des amenées d'eau; création éventuelle de petits étangs.</p> <p>Pour 5.14, 5.15 et 5.16 : sites potentiels pour mesures de remplacement ou de reconstitution ou PRC (déroussaillage partiel, aménagement d'étangs, ...).</p>
			Secteurs à structures telles que blocs et prés maigres 5.18 & 5.19	<ul style="list-style-type: none"> Pas de création, ni d'amélioration des accès, pas de terrassements. Pas de mise en culture ouverte (pas de labour, pas de défoncement). 	<p>Pas de terrassements, de suppression des structures. En cas de travaux (conduites, fouilles, ...) remise en état des structures.</p>
			Haies 6.21 à 6.51		<p>Pour les haies et bosquets: gestion des structures, soit coupes rases en cycles par tronçons, soit coupes d'élagage.</p> <p>Brûlage, ou mise en tas ou exportation des bois mais pas de broyage avec compostage sur place.</p> <p>Pour les haies tendant à disparaître par croissance forestières : programme de coupes.</p>

petites surfaces de terrains privés, nécessitant une exploitation agricole selon des règles dont l'application dépend de subventions VS&CH PAZ et RCCZ peuvent interdire des atteintes structurelles (remodelage, irrigation ou drainage) ce qui sauve ici l'essentiel.

PLAN D'AFFECTATION DE ZONES - RAPPORT ENVIRONNEMENT : SYNTHÈSE ET RÉGLEMENT
ZONE DE PROTECTION DU PAYSAGE SUPERPOSÉE

ZAgrP

MILIEUX	ZONE PROTECTION PAYSAGE superposée			REGLES GENERALES	REGLES PARTICULIERES
	OPPPS	DCE	RCCZ		
Agricole, exploitation extensive			8.6 Muraz 8.8 Sinlio - L'Argilly	<ul style="list-style-type: none"> • EXPLOITATION Fauche, pâture. • PROBLEMES Intensification de l'exploitation (purin,...), tendance à la restructuration de la topographie (nivellement, ...), disparition des structures historiques (blocs, murgiers). • OBJECTIFS Facilitation de l'exploitation et conservation du paysage et de la biodiversité. • GESTION : Maintien des haies et des arbres isolés. • TRAVAUX Terrassements et/ou constructions, y compris < 500 m², seulement sur la base d'un PAD d'au minimum 5'000 m² permettant d'équilibrer les impacts. 	

PLAN D'AFFECTATION DE ZONES - RAPPORT ENVIRONNEMENT : SYNTHÈSE ET RÉGLEMENT
ZONE AGRICOLE PROTÉGÉE

ZAgrP

vastes terrains privés, nécessitant une exploitation agricole selon des règles.

PAZ et RCCZ ne peuvent pas régler l'essentiel

MILIEUX	ZONE AGRICOLE PROTÉGÉE			RÈGLES GÉNÉRALES	RÈGLES PARTICULIÈRES
	OPPPS	DCE	RCCZ		
Agricole, exploitation extensive			Pâturages 7.1 Rindouets 7.2 Sara-Verneys 7.3 Bioleys	<ul style="list-style-type: none"> • EXPLOITATION Pâture, fauche. Pas de purinage, pas de lisier hors plan de fumure à établir. Irrigation autorisée après première récolte annuelle. • PROBLÈMES Enforestation, engraissement et recul de la biodiversité • OBJECTIFS Conservation de la structure paysagère avec ses éléments caractéristiques (bosquets, murs, arbres isolés, falaises morainiques, ...) Conservation de la diversité biologique (variétés de fleurs et d'insectes) Exploitation agricole compatible avec les objectifs de conservation paysagère et biodiversitaire. • GESTION Coupes d'éclaircies autorisées. • TRAVAUX 	Pas de nouvelles fermes.
			8.7.1 & 8.7.2 Alpage de Thyon		8.7.1 : pas de fumure Dans PAD domaine skiable demeurent réservés les aménagements autorisables, sous conditions de mesures d'intégration (ensemencement local, remplacement des structures, ...).
			8.6 Muraz		
nsive			Prés de fauche 8.1.1 & 8.1.2 Grange Borzey 8.2.1 & 8.2.2 Latiore	<ul style="list-style-type: none"> • EXPLOITATION Fauche, pâture. • PROBLÈMES Intensification de l'exploitation (purin,...), tendance à la restructuration de la topographie (nivellement, ...), disparition des structures historiques (blocs, murgiers, fruitiers à haute-tige, ...). • OBJECTIFS 	Pas de constructions agricoles dans 8.1.1, 8.2.1 et 8.2.2
			8.3 Ypresse-Prasses		

PLAN D'AFFECTATION DE ZONES - RAPPORT ENVIRONNEMENT : SYNTHÈSE ET RÉGLEMENT
 ZONE AGRICOLE PROTÉGÉE

vastes terrains privés, nécessitant une exploitation agricole selon des règles.

PAZ et RCCZ ne peuvent pas régler l'essentiel

Agricole, exploitation inter

		8.4.1 à 8.4.6 Pellissier- Les Boveresses-Champ du Clos	Facilitation de l'exploitation et conservation du paysage et de la biodiversité. <ul style="list-style-type: none"> • GESTION : Maintien des haies et des arbres isolés. • TRAVAUX Terrassements et/ou constructions, y compris < 500 m², seulement sur la base d'un PAD d'au minimum 5'000 m² permettant d'équilibrer les impacts. Constructions agricoles à intégrer par des boisements, à proximité de routes existantes, à distance de la zone protégée de la Borgne et des PPS et hors secteurs cités. 	Pas de constructions agricoles dans 8.4.1, 8.4.3, 8.4.4, 8.4.5. 8.4.6
		8.5 Mayens de Sion		
		8.9 Argilly		
		Vignoble 9.1 Couta	<ul style="list-style-type: none"> • EXPLOITATION : selon les normes bio • PROBLEMES Risque d'embroussaillage et d'ombrage des steppes et moraines. • OBJECTIFS Conservation de la géomorphologie complexe (vignes en terrasses, blocs erratiques, falaises morainiques) et des lambeaux steppiques. • GESTION Statu quo • TRAVAUX Pas de terrassement, de création de nouveaux accès, de goudronnage des accès. 	

**PLAN D'AFFECTATION DE ZONES - RAPPORT ENVIRONNEMENT : SYNTHÈSE ET RÉGLEMENT
AUTRES DOMAINES**

Autres
milieux

MILIEUX	IMPORTANCE			REGLES GENERALES	REGLES PARTICULIERES
	CH	VS	Vex		
Cours d'eau		A 1.1 Borgne incluse dans 1 A 1-2 Torrents selon ERE		<ul style="list-style-type: none"> • EXPLOITATION : • PROBLEMES Tonte excessive de la végétation herbacée des rives • OBJECTIFS Rétablir un lit naturel sur les tronçons artificiels • GESTION Se contenter de rabattre les ligneux et de dégager le lit des torrents 	
Bâti			10.1 Comble ancienne église St Sylve	<ul style="list-style-type: none"> • OBJECTIFS Conservation du site de reproduction de chauves-souris dans son état actuel 	<p>Ne pas modifier l'état actuel de l'église de St Sylve. Ne pas éclairer la façade nord. Maintenir le chauffage en état de fonctionnement durant la belle saison. Conserver la clé sous surveillance.</p> <p>Prévoir une expertise en cas d'interventions dans les combles ou le clocher ou pour tous travaux d'entretien ou de rénovation du bâtiment, demander un guide pour les éventuelles visites à coordonner (s'adresser au Service cantonal des forêts et du paysage à Sion au Réseau chauves-souris Valais (https://chauve-souris-valais.ch))</p>
Corridor faune	11.1 VS 34 Les Agettes			<ul style="list-style-type: none"> • PROBLEMES « Site rétréci à l'endroit où la Forêt Noire et la Forêt de l'Ours sont très rapprochées. Perturbé en hiver par les différents types de ski, et en été par les VTT, les parapentes et les promeneurs. La construction d'autres installations sportives (parcours VTT non homologués en pleine forêt, filet de protection le long de la piste de l'Ours, ski en forêt) ont provoqués de nouvelles perturbations importantes » 	<p>Homologation des parcours VTT et des sentiers pédestres d'été et d'hiver en cours, Coordination avec les remontées mécaniques pour limiter le ski en forêt Améliorer la pose de filet pour la protection des skieurs.</p>